

Le Conseil municipal de Saint Clair du Rhône s'est réuni mardi 28 janvier 2025 à 18 heures 30, en la salle des mariages de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine LECOUTRE, Maire.

Date de la convocation : **22 janvier 2025.**

Présents : 24

Mme Sandrine LECOUTRE, M. Alain DEJEROME, Mme Françoise EYMARD, M. Vincent PONCIN, Mme Fabienne BOISTON, M. Michel DUSSERT, Mme Isabelle MARRET, M. Sylvain FAURITE, M. Vincent BRUZZESE, Mme Josiane VO, M. Bernard FAVIER, M. Sylvain CLAVEL, M. Olivier MERLIN, Mme Lucienne FURFARO, M. Jean-Pierre BERGER, M. Jean MURRUNI, Mme Evelyne MALLARTE, Mme Isabelle JURY, Mme Rosalie MOUSSET, Mme Martine QUAY, M. Claude REYNAUD, M. Julien BELANTIN, Mme Kadija MEHIDI, M. Louis-Philippe JACQUET.

Absent(e-s) représenté(e-s) : 2

M. Frédéric DESSEIGNET donne pouvoir à M. Jean MURRUNI,
Mme Mathilde VINCENDON donne pouvoir à M. Olivier MERLIN.

Absent(e-s) non-représenté(e-s) : 1

Mme Marie-Christine THOMAS.

Votants : 26

Quorum : 14

Madame Isabelle MARRET est désignée secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT).

DELIBERATION N° 2025-01-28/009

INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS).

L'article L2224-5 du CGCT dispose que le Président de l'EPCI présente à son assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (RPQS). Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Ceci étant exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Considérant que l'article L2224-5 du CGCT dispose que le Président de l'EPCI présente à son assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (RPQS). Il est complété de la fiche d'information de l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

services eau potable et
ID : 038-213803786-20250128-2025_01_28_009-DE

S²LOW

- Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement 2023 tel qu'annexé et présenté en séance,
- Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône en date du 3 septembre 2024,

Le conseil municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement, de la CC EBER.

ainsi fait et délibéré le 28 janvier 2025,

Le Maire,
Sandrine LECOUTRE



Publié sur le site internet de la commune le

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

RAPPORT ANNUEL

D'ACTIVITE 2023

sur le Prix et la Qualité du
Service

Eau Potable
Assainissement



*« Assurer une gestion globale de l'eau et de
l'assainissement sur un territoire cohérent »*

Présenté au conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône le 3 septembre 2024

Sommaire

1 PRESENTATION	5
2 ORGANISATION DU SERVICE	6
2.1 La régie - Eaux d'Entre Bievre et Rhône	6
2.2 Organisation mise en place	7
2.3 Estimation de la population desservie	8
3 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	9
3.1 Fixation des tarifs en vigueur	9
3.2 Le prix de l'eau	9
3.3 Le prix de l'Assainissement	10
3.4 Le prix de l'Eau et Assainissement collectif	11
3.5 Composantes de la facture	12
3.6 Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement	12
4 QUELQUES SUIVIS	13
4.1 Relation Abonnés	13
4.1.1 Taux de réclamation Eau	13
4.1.2 Taux de satisfaction de l'Assainissement	13
4.2 KM et consommation	13
4.3 Indicateur météo	13
4.4 Cout énergétique / m3 eau potable	14
5 RESSOURCES EN EAU.....	14
5.1 Points de prélèvement	14
5.2 Volumes prélevés	14
5.3 Suivi Site du Golley	15
5.4 Suivi Site des Iles	16
5.5 Suivi Site de Mata	17
5.6 Suivi Site de Francou	17
5.7 suivi Captage des Imberts	17
5.8 Captage du Mourelet	17
5.9 Source de Primarette	17
6 QUALITE ET TRAITEMENT DE L'EAU	18
6.1 Protection des ressources en eau	18
7 LE PATRIMOINE de l'eau.....	20
7.1 Longueur du réseau	20
7.2 Les réservoirs d'eau	21
7.3 Parc compteurs	21
7.4 Puits et forages	21
7.5 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau d'eau	22
8 ABONNEMENTS ET VOLUMES.....	23
8.1 Nombre d'abonnés	23
8.2 Volumes mis en distribution et vendus	23
9 PERFORMANCE TECHNIQUE EAU	24
9.1 Rendements	24
9.2 Travaux sur les réseaux	25
9.3 Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	25
9.4 Bornes de puisage	25
10 BILAN FINANCIER Eau	26
10.1 Résultat comptable de l'exercice	26
10.2 Analyse financière récapitulatif budget eau	27
10.3 Encours de la dette	28
10.4 Durée d'extinction de la dette (P153.2)	28
10.5 Taux d'impayés - P154.0	28
10.6 Montant des abandons de créances et versement au Fonds de Solidarité	29
10.7 Part du prix de l'eau Fonct/Invest.	29
11 Patrimoine Assainissement	30
11.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées	30
11.2 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	30

11.3	Rejets au milieu Naturel	31	
11.4	Création et renouvellement de réseau	32	
11.4.1	Fonctionnement du réseau :	32	
11.4.2	Autorisations de déversement	32	
12	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	33	
12.1	Glossaire	33	
12.2	Système d'épuration des Blaches - Péage de Roussillon - 060000138345		33
12.2.1	STEU du Péage de Roussillon Sandre : 06093834002	34	
12.2.1.1	Performance et niveau de rejet	34	
12.2.1.2	Apports extérieurs	34	
12.2.1.3	Fonctionnement du traitement des boues	34	
12.2.1.4	Sous-produits de l'assainissement.....	35	
12.2.1.5	Consommation des produits de traitements et consommation électrique	35	
12.2.1.6	Fonctionnement du réseau.....	35	
12.2.1.7	Fréquence de déversement et estimation des volumes déversés		35
12.2.1.8	Incidents remarquables	35	
12.2.1.9	Curage des réseaux	35	
12.2.1.10	Travaux importants	35	
12.3	Système de St Alban du Rhône – SANDRE 060000138353		36
12.3.1	Station d'épuration de St Alban du Rhône - 060938019002		36
12.3.1.1	Evolution du volume journalier	36	
12.3.1.2	Performance de la station d'épuration ..	37	
12.3.1.3	Apports extérieurs	37	
12.3.1.4	Fonctionnement du traitement des boues	37	
12.3.1.5	Consommation	37	
12.3.1.6	Maintenance et réparation.....	37	
12.3.2	Réseau Système de St Alban du Rhône	37	
12.4	Système d'épuration de Beaurepaire Sandre - 060000132034		38
12.4.1	STEU de Beaurepaire	38	
12.4.2	Réseau	39	
12.5	Le système d'assainissement Auberives Sur Varèze		40
12.6	Lagunage d'Agnin	40	
12.7	Lagunage d'Assieu :	41	
12.8	Lagunage de Moissieu sur Dolon :	41	
12.9	Lagunage de Bellegarde Poussieu :	41	
12.10	Lagunage de Revel Tourdan :	42	
12.11	Lagunage de Cour et Buis :	42	
12.12	Filtre planté de Roseaux de Pisieu :	42	
12.13	Filtre Planté de Roseaux de Pact :	42	
12.14	Filtre Planté de Roseaux de Jarcieu :	42	
12.15	Filtre planté de roseaux de Pommier de Beaurepaire :		43
12.16	Le filtre Planté de Roseaux de Chanas – hameau du rosay		43
12.17	Usine de compostage	44	
12.17.1	Fonctionnement	44	
12.17.2	Traitement des déchets verts	44	
12.17.3	Traitement des boues d'épuration	45	
13	SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	46	
13.1	Etendue du service	46	
13.2	Prestations assurées dans le cadre du service	46	
13.3	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)		47
13.4	Prestation Entretien	47	
13.5	Opérations groupées de réhabilitation	48	
13.6	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	48	
13.7	Les controles de 2022 en chiffres	49	
13.8	Tarifcation et recettes du service	49	
14	BILAN FINANCIER Assainissement	50	
14.1	Résultat comptable de l'exercice	50	
14.2	Analyse financière récapitulatif	50	
14.3	La dette	51	
14.4	Taux d'impayé au 31/12/N des factures d'assainissement de l'année N-1	52	
14.5	Montant des abandons de créances et versement au Fonds de Solidarité	52	
15	Indicateur Eau Potable.....	53	

16 Indicateur Assainissement Collectif.....	54
17 Indicateur Assainissement Non Collectif .	54

1 PRESENTATION

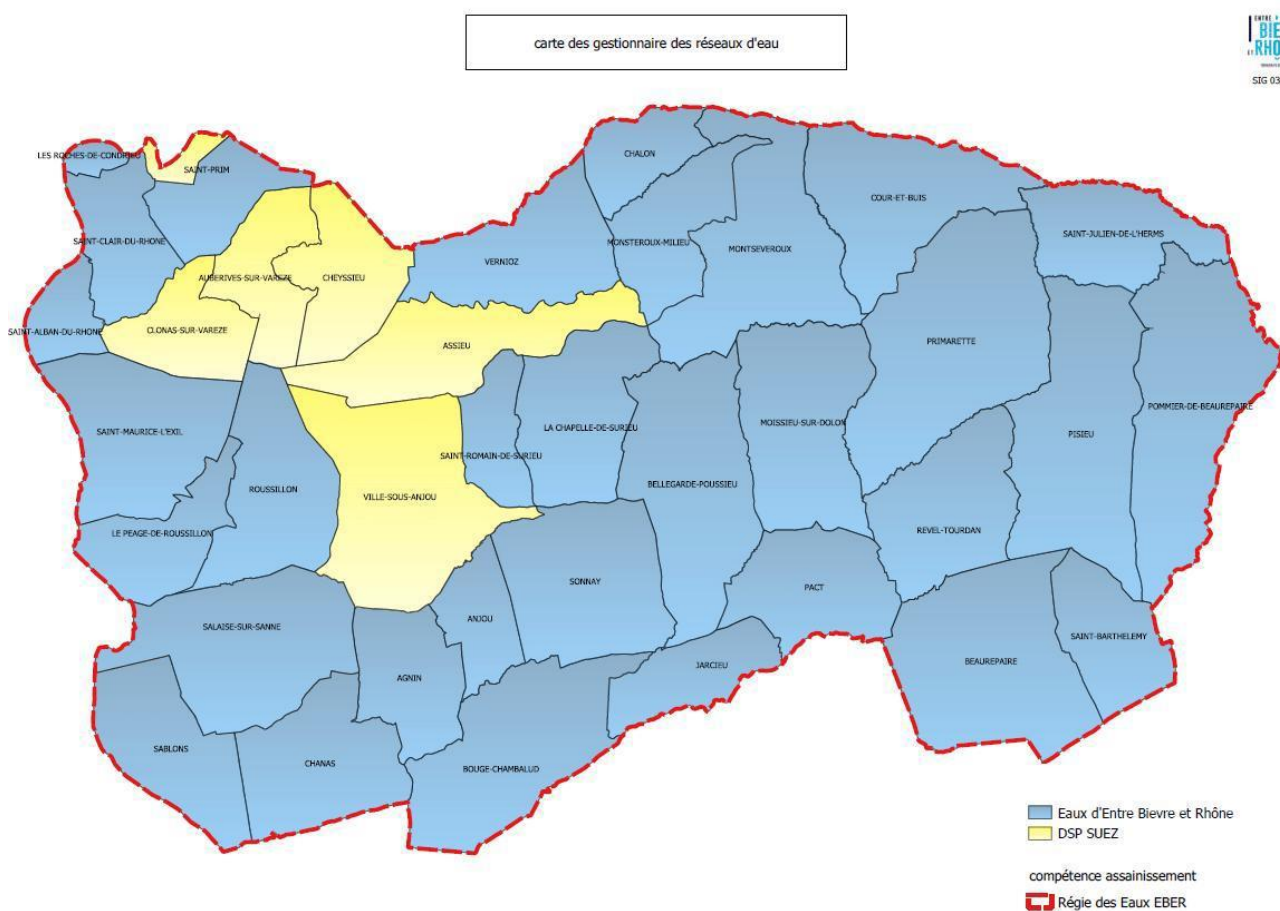
Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de Communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement.

Une régie unique de l'eau et de l'assainissement, Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, est mise en place et constitue le service des eaux. Elle exerce sur deux territoires selon les cartes ci-dessous.

Pour l'eau potable, la Communauté de Communes exerce la compétence directement sur 32 communes.

Au 1^{er} janvier 2022 le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas l'Amballan, St Prim, St Clair du Rhône a été dissous et les communes de St Clair du Rhône et de St Prim rattachées à la gestion par Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes pour les communes d'Assieu, Clonas, Auberives sur Varèze, Cheyssieu et Ville-sous-Anjou est dissous au 1^{er} janvier 2023 et le contrat de DSP sous Maitrise d'ouvrage EBER se poursuit un an avec SUEZ pour les 5 communes d'Assieu, Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Clonas sur Varèze et Ville sous Anjou.



Carte de l'eau potable -01/01/2023

La compétence assainissement s'exerce sur l'ensemble du territoire et au-delà puisque les communes de Condrieu, Vérin, Saint Michel sur Rhône et Chavanay sont assainies sur le site de Saint Alban du Rhône.

Les communes de Marcilloles, Chatenay, Viriville, Marcollin, Thodure, Beaufort et le quartier des Roches à Pajay sont assainis sur le site de Beaurepaire.



Carte de l'assainissement

2 ORGANISATION DU SERVICE

2.1 LA REGIE - EAUX D'ENTRE BIEVRE ET RHONE

La régie des eaux en accord avec ses statuts est dotée d'un conseil d'exploitation dont les représentants en 2023 sont :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - MALATRAIT Jean-Charles | Chanas |
| - TEIL Laurent | Sablons |
| - AZZOPARDI Xavier | Salaise |
| - BECT Gérard | Saint-Barthélemy |
| - BONNETON Gilles | Cheyssieu |
| - CHOUCHANE Aïda | Saint-Maurice-l'Exil |
| - CROS Michel | Saint Prim |
| - DARBON Thierry | Le Péage-de-Roussillon |
| - LHERMET Claude | Sonnay |
| - MANIN Gilbert | Moissieu sur Dolon |
| - MERLIN Olivier | Saint-Clair-du-Rhône |
| - MONTEYREMARD Christian | Agnin |
| - MOULIN-MARTIN Béatrice | Beaurepaire |
| - REY Jean-Marc | Vernioz |
| - ROUSVOAL Marc | Roussillon |
| - SOLMAZ Kénan | Beaurepaire |
| - VIALLATTE Régis | Clonas-sur-Varèze |
| - MONTAGNON Emmanuel | SME GEBO |
| - SCAFI Paul | SIE CSPSC |

M. Jean-Charles Malatrait Vice-président au cycle de l'eau en est le président. M. Gérard Bect le vice-président.

2.2 ORGANISATION MISE EN PLACE

L'ensemble du service est exploité en régie.

Le service relation aux abonnés regroupe l'ensemble des missions d'accueil et de facturation.

Il est chargé, entre autres, d'accueillir et d'informer les usagers pour chacune de leurs démarches, de gérer les mutations (abonnements, résiliations, créations de branchements neufs).

Il assure également toute la partie facturation (calcul et réalisation des rôles) d'après les relevés de compteurs établis pendant l'année. Les encaissements de factures sont gérés par le Trésor Public, en étroite relation avec nos services qui proposent différents modes de règlements.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un portail des abonnés a été mis en place afin de faciliter davantage la relation avec l'abonné.

Le service propose pour une partie de son territoire seulement mais avec la volonté de l'étendre :

- La mensualisation de la facture d'eau. Pour **39 %** des abonnés soit plus de **11 500** abonnés.
- Le prélèvement automatique pour **12 %** des abonnés soit un peu plus de **3 500** abonnés.

Le service assainissement assure l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, du réseau d'assainissement et du contrôle/conseil/entretien des installations d'assainissement non Collectif.

Le service travaux permet de réaliser ou faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement.

Le service de l'eau potable est en charge de l'ensemble de la distribution, de l'entretien et la surveillance du réseau d'eau potable. Il assure le suivi des stations de pompage et réservoirs associés et gère l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés. Il est en charge de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau tout au long du réseau.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2023	Eau potable			Assainissement collectif				ANC		
Commune	Pop Totale janv 24	Abonnés Eau	m3 facturés AEP	Abonnés ASST	Taux raccord	Habts en Asst	m3 facturés Asst	Abonnés ANC	Habitants en ANC	
AGNIN	1 255	577	66 317	461	80%	1 022	46 191	105	233	
ANJOU	1 043	482	61 846	432	90%	953	56 192	41	90	
CHANAS	2 741	1 236	157 006	1 044	84%	2 334	126 773	182	407	
LE PEAGE DE ROUSSILLON	6 563	3 227	328 861	3 166	98%	6 514	320 175	24	49	
ROUSSILLON	8 707	4 125	415 704	3 998	97%	8 517	387 339	89	190	
SABLONS	2 333	1 068	91 457	1 066	100%	2 326	89 538	3	7	
SAINT MAURICE L'EXIL	6 636	2 782	340 710	2 737	98%	6 574	299 795	26	62	
SALAISE SUR SANNE	4 577	2 381	420 690	2 233	94%	4 362	284 215	110	215	
	33 855	15 878	1 882 591	15 137	95%	32 602	1 610 218	580	1 253	
BEAUREPAIRE	5 089	2 589	225 510	2 462	95%	4 856	209 138	118	233	
SAINT-BARTHELEMY	978	435	31 190	415	95%	914	49 646	29	64	
	6 067	3 024	256 700	2 877	95%	5 770	258 784	147	297	
LES ROCHES DE CONDRIEU	2 039	953	87 174	942	99%	2 033	85 941	3	6	
								-		
SAINT ALBAN DU RHONE	930	416	43 787	382		854	40 138	34	76	
								-		
ASSIEU (charina/transit)		18	2 736			-	0	19	-	
BELLEGARDE-POUSSIEU	1 036	483	45 705	322	67%	702	28 259	153	334	
BOUGE-CHAMBALUD	1 455	668	94 537	364	54%	802	56 911	296	653	
CHALON	176	84	8 396					84	176	
COUR ET BUIS	952	430	41 863	319	74%	723	32 228	101	229	
JARCIEU	1 152	575	44 365	464	81%	931	32 190	110	221	
LA CHAPELLE DE SURIEU	781	323	31 007	174	54%	426	15 830	145	355	
MOISSIEU-SUR-DOLON	745	376	34 300	194	52%	391	14 708	176	354	
MONSTEROUX-MILIEU	813	318	34 476	134	42%	348	13 839	179	465	
MONTSEVEROUX	1 011	448	51 211	165	37%	374	18 216	281	637	
PACT	879	424	30 740	205	48%	429	13 601	215	450	
PISIEU	535	264	33 401	90	34%	189	7 837	165	346	
POMMIER-DE-BEAUREPAIRE	744	374	37 706	128	34%	265	10 660	232	479	
PRIMARETTE	721	339	43 762	93	27%	203	11 868	238	518	
REVEL-TOURDAN	1 066	537	47 345	432	80%	875	38 374	94	191	
SAINT ROMAIN DE SURIEU	437	193	30 358	129	67%	300	12 834	59	137	
SAINT-JULIEN-DE-L'HERMINE	162	84	7 351					75	162	
SONNAY	1 299	581	65 273	87	15%	197	7 777	487	1 102	
VERNOIZ	1 496	723	85 937	552	76%	1 166	61 249	156	330	
	15 460	7 242	770 469	3 852	53%	8 321	376 381	3 265	7 139	
SAINT CLAIR DU RHONE	3 775	1 711	222 006	1 628	95%	3 573	171 355	70	154	
SAINT PRIM	1 436	490	57 772	386	79%	978	37 654	102	258	
	5 211	2 201	279 778	2 014	92%	4 551	209 009	172	412	
TOTAL EAU 2023	63 562	29 714	3 320 499					4 201	9 183	
2022										
st clair		32	4 133	22		48	1 227		-	
st prim		99	10 340	79		200	9 225			
ASSIEU (Suez)	1 717	710	64 345	666	94%	1 714	62 628	1	3	
AUBERIVES-SUR-VAREZE	1 500	670	80 071	572	85%	1 320	68 842	78	180	
CHEYSSIEU	1 052	462	51 385	431	93%	1 008	48 382	19	44	
CLONAS SUR VAREZE	1 557	625	63 121	560	90%	1 465	55 551	35	92	
VILLE SOUS ANJOU	1 209	564	67 451	262	46%	573	27 434	291	636	
GEBO EBER	7 035	3 162	340 846	2 592	82%	6 329	273 289	424	955	
VCA GEBO		1 400	171 236				160 166			
part EBER		69%	67%							
GEBO		4 562	512 082							
	70 597	TOTAL Asst 2023		27 796	85%	60 459	2 853 760			
								TOTAL ANC 2023	4 625	10 138

INDICATEUR Descriptif

Le service public d'eau potable dessert : 63 562 habitants

D 101.0

Le service public d'assainissement collectif dessert 60 459 habitants

D 201.0

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées est de 85 %

P 201.1

Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 138 habitants

D 301.0

3 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

3.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs des redevances par délibération. Le tarif n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes mais une démarche de lissage est en cours avec une échéance de tarif unique programmée pour 2027/2028.

L'ensemble des tarifs est binôme comprenant :

- Une partie fixe uniforme sur le territoire
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune.

Progressivement, il est mis en place un système avec 2 factures par an comprenant la demi-part fixe et la consommation relevée ou estimée selon le cas. Une relève est systématiquement faite par abonné et par an. Le passage partiel à la radio relève a permis cette évolution qui se poursuit pour s'étendre à l'ensemble des abonnés au cours des années à venir.

Le tarif voté respecte l'obligation du plafonnement de la part fixe des tarifs d'eau et d'assainissement collectif à 30 % pour une facture de 120 m³ (arrêté du 6 août 2007 publié au J.O le 21/09/2007) en application de la loi sur l'eau du 30/12/2006.

3.2 LE PRIX DE L'EAU

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'eau au 1^{er} janvier

Redevance par m ³ payée par les abonnés au service tarif applicable au 1er janvier € HT		2023	2024		€ TTC (120 m ³) Incidence * %
		€ HT	€ HT		
Redevance prélèvement		0,1	0,1	0%	
Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne, Les Roches de Condrieu, Saint Clair du Rhone, Saint Prim	PF (DN15)	38,09	38,86	2%	273,53 €
	€/m ³	1,291	1,447	12%	8,66%
St Alban du Rhône	PF (DN15)	38,09	38,86	2%	211,90 €
	€/m ³	0,760	0,960	26%	14,8%
Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud	PF (DN15)	38,09	38,86	2%	283,47 €
	€/m ³	1,417	1,525	8%	5,9%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF (DN15)	38,09	38,86	2%	262,92 €
	€/m ³	1,150	1,363	19%	12,4%

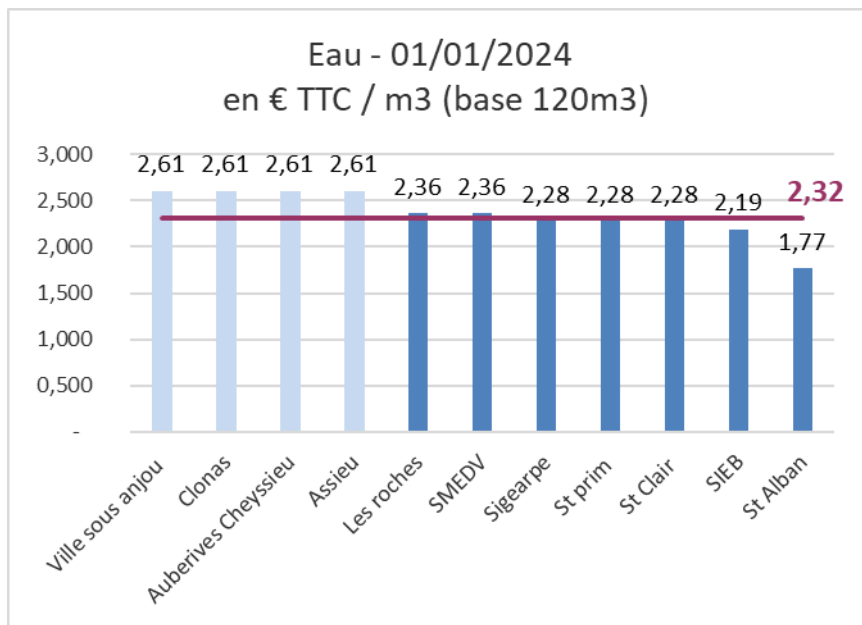
La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés s'établit ainsi

INDICATEUR PRIX REGIE

2.29 € TTC/m³ AEP en moyenne pour un usager consommant 120 m³

D 102.0

Dans un souci de transparence les tarifs de la gestion en DSP sur les communes de l'ex Syndicat Gerbey Bourrassonnes sont repris dans le graphique ci-dessous. Ils sont en bleu clair.



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est alors de 2.32 € TTC/ m3 (base 120m3) contre 2.29 sur la régie seule.

SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

3.3 LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'assainissement avec une hausse importante mais lissée sur 2023 2024 pour faire face aux importantes augmentations du cout de l'énergie et des matières premières.

Redevance payée par les abonnés au service tarif applicable au 1er janvier € HT		2023	2024		€ TTC (120 m3)
		€ HT	€ HT		Incidence * %
Agnin, Anjou, Auberives sur Vazeze, Chanas, Cheyssieu, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne, Saint Prim, St Alban du Rhône, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, Clonas sur Vazeze	PF	35,360	36,067	2%	254,63 €
	€/m3	1,342	1,468	9%	7,39%
Assieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou	PF	35,360	36,067	2%	280,15 €
	€/m3	1,570	1,662	6%	4,80%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF	35,360	36,067	2%	237,42 €
	€/m3	1,165	1,338	15%	11,06%

Incidence * (variation du prix global 120 m3) en %

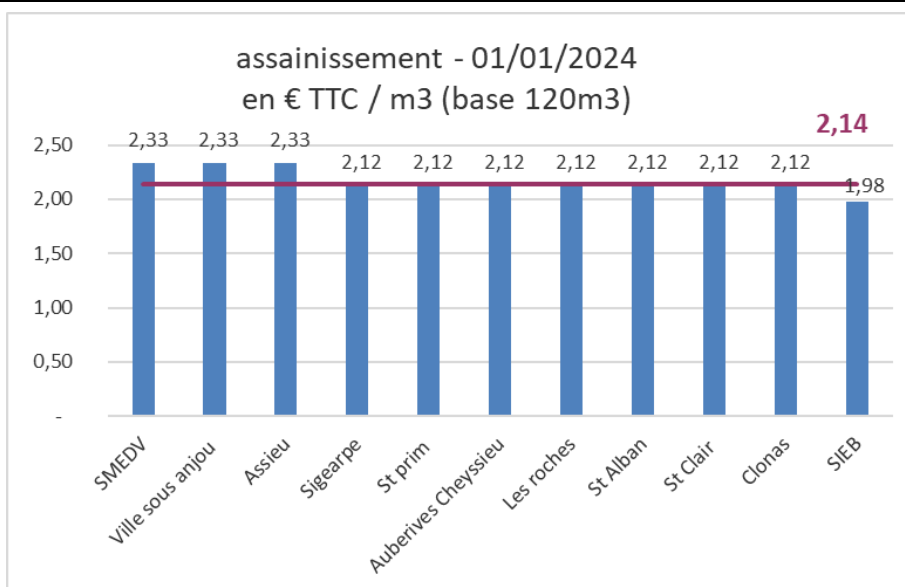
Le prix global par commune est repris dans le graphique ci-après.

La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est de 2.14 € TTC/ m3 (base 120m3).

INDICATEUR PRIX REGIE

2.14 € TTC/m³ assainissement pour un usager consommant 120 m³

D 204.0



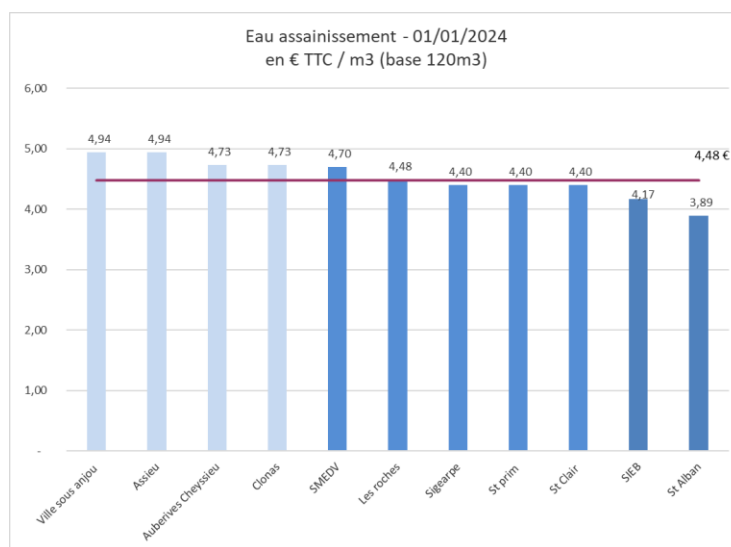
SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beurepaire, Saint Barthélemy

3.4 LE PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix global par commune est repris dans le graphique ci-dessous



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est de 4.48 € TTC/ m3 (base 120m3) sur l'ensemble des communes (y compris la DSP) et de 4.43 € TTC/ m3 (base 120m3) sur la partie Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

	2020	2021	2022	2023	2024	Augmentation
						Plus
Prix total du m³ T.T.C :	3,614 €	3,741 €	3,795 €	4,103 €	4,427 €	7,89%
Eau + Assainissement						
soit par an pour 120 m ³ en € TTC	433,70 €	448,89 €	455,46 €	492,41 €	531,27 €	

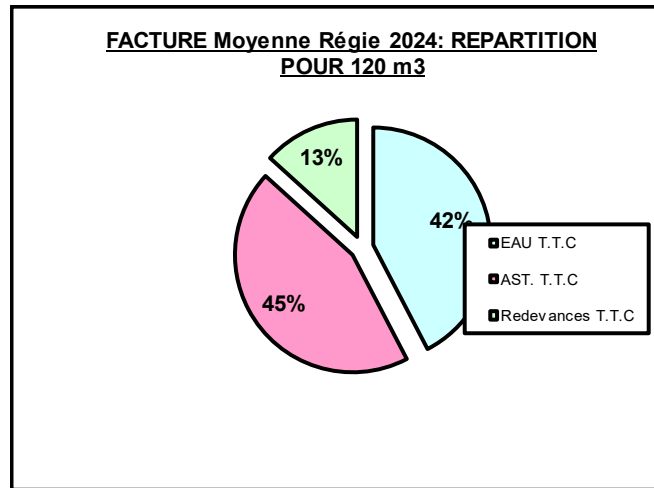
SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud,

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beurepaire, Saint Barthélemy

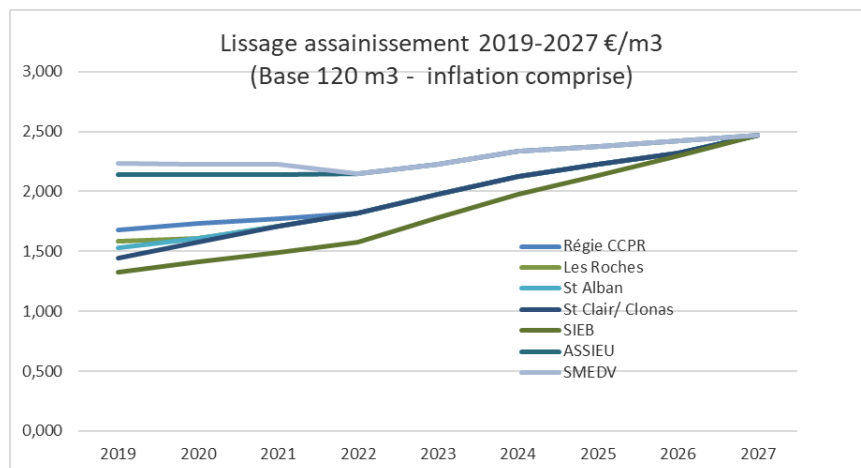
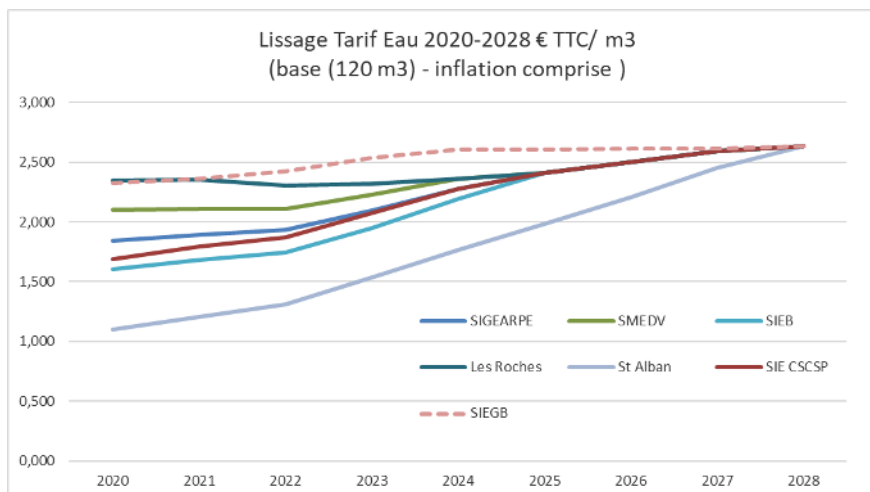
3.5 COMPOSANTES DE LA FACTURE

La facture d'un abonné domestique sur la base de 120 m3 se décompose ainsi : identique à l'année précédente



3.6 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de lissage du tarif est guidé par un programme d'investissement ambitieux et cela devrait conduire à la projection de tarif ci-dessous.



4 QUELQUES SUIVIS

4.1 RELATION ABONNES

4.1.1 Taux de réclamation Eau

Cet indicateur est basé sur le taux de réclamation pour 1 000 abonnés et le nombre de réclamations écrites (mails, courrier, fax...) portant sur les écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels ou vis-à-vis de la réglementation et notamment du règlement de service.

Ne disposant que d'une partie de ces réclamations l'indicateurs n'est pas fiable.

EXERCICE D ORIGINE	réclamations enregistrées service abonnés	réclamations enregistrées service eau	réclamations enregistrées qualité des eaux	réclamations enregistrées réglementaires	TOTAL	nbr d'abonnés	Taux réclamation
2023	10	13	6	NR	29	29 987	0,97
2022	14	15	3	NR	32	30 355	1,05
2021	23	10	5		38	27 610	1,38

INDICATEUR

Taux de réclamations est estimé à 1 ‰

P155.1

4.1.2 Taux de satisfaction de l'Assainissement

SATISFACTION ABONNES Assainissement

Le taux de débordements chez les usagers est de 0.4 ‰

P 251.1

Le taux de réclamations écrites est de 1.37 ‰

P 258.1

4.2 KM ET CONSOMMATION

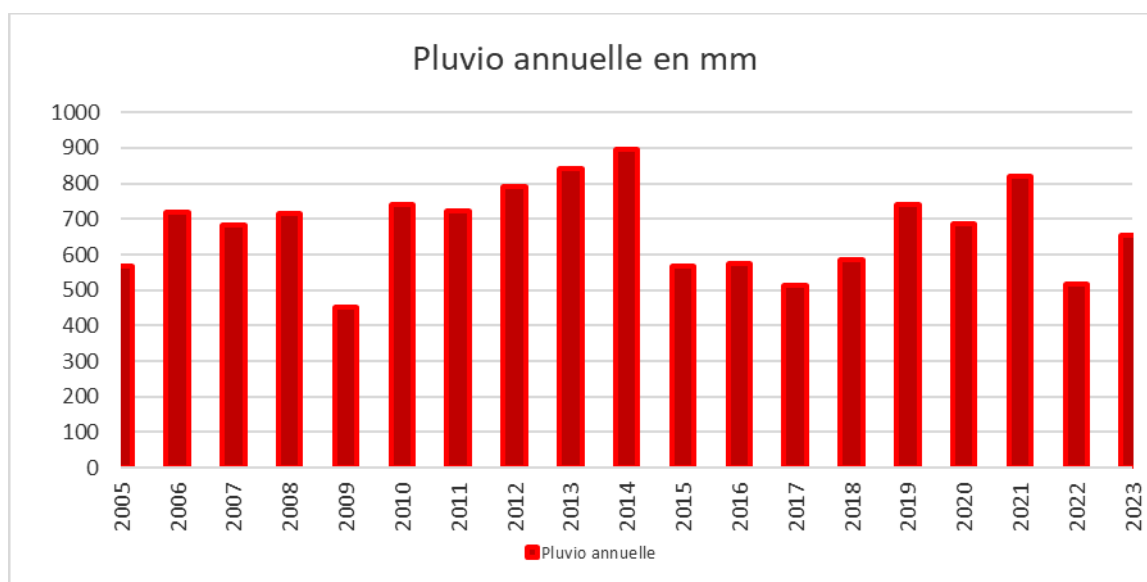
Globalement le service des eaux a parcouru 583 900 km.

La consommation globale de carburants est de 46 737 litres.

Le service comporte 8 véhicules de type électrique dont le kilométrage 2023 est de XXXX km. 3 véhicules électriques sont renouvelés en 2024 et 4 nouveaux intégrerons la flotte.

Le parc véhicules comporte 47 véhicules au total dont 3 poids lourds.

4.3 INDICATEUR METEO



L'année 2023 est une année peu pluvieuse avec 653 mm annuels pour une moyenne à un peu plus de 700 mm sur les 15 dernières années. Les températures ont été plutôt élevées au cours de l'été.

4.4 COUT ENERGETIQUE / M3 EAU POTABLE

La part de l'énergie sur la facture d'eau est d'environ 20 cts € HT /m3

Le cout moyen pondéré des pompages est de 0.12 € HT /m3 pompé. Selon la chaine élévatoire le cout de production varie de 0 à 0.30 €HT/m3. Le doublement du cout de l'énergie en est vérifié sur cette analyse 2 ans.

5 RESSOURCES EN EAU

5.1 POINTS DE PRELEVEMENT

Production Eau (m3/an)	2022	2023	Part globale	variation
Les Iles	2 630 763	2 590 654	48%	-2%
Golley Moulin	129 570	203 269	4%	57%
Golley Puits	240 494	225 470	4%	-6%
Source Francou	-	-	0%	
Source de Mata	178 249	265 579	5%	49%
Sources Barbarin	22 258	20 911	0%	-6%
Sources Nassin	35 009	32 852	1%	-6%
Mourelet	815 257	756 589	14%	-7%
Ronjay	248 340	225 131	4%	-9%
Les Imberts	247 298	248 252	5%	0%
Sources Primarette	257 510	220 545	4%	-14%
Station de la Varèze	629 663	605 343	11%	-4%
TOTAL	5 434 411	5 394 595	100%	-1%

La ressource des Iles reste la plus sollicitée.

Le volume a baissé 40 000 m3, à mettre en relation avec la baisse de consommation globale de 160 000 m3.

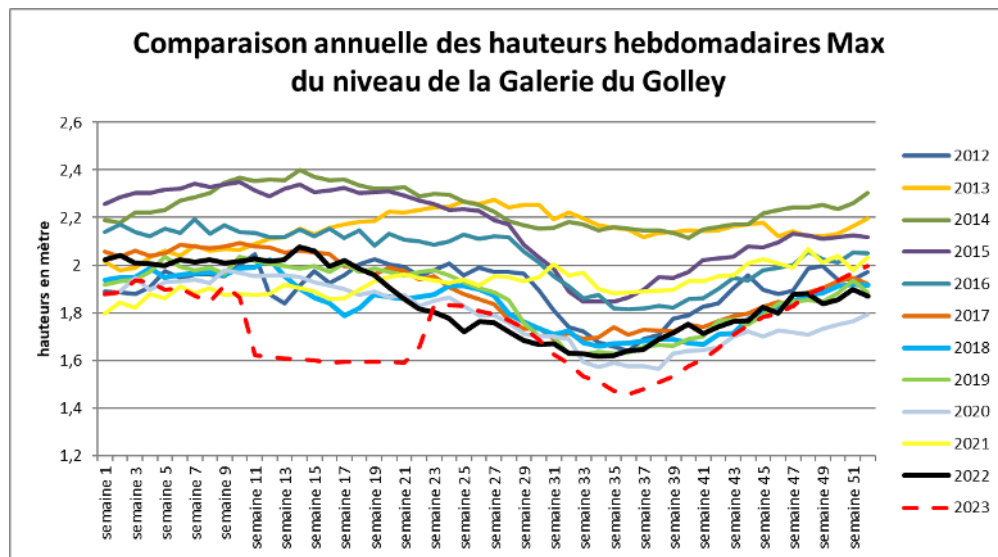
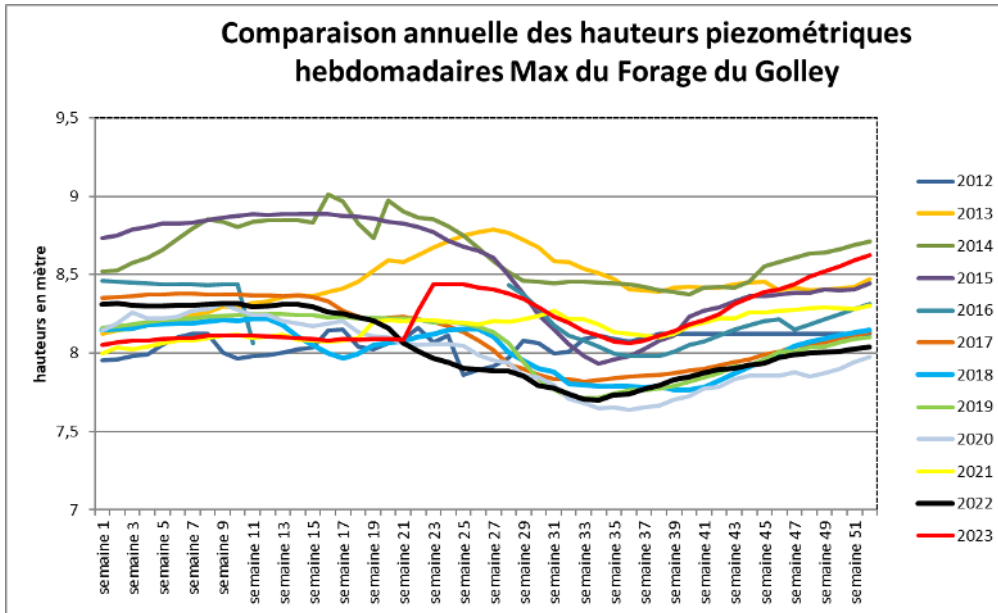
5.2 VOLUMES PRELEVES

Les graphiques ci-après s'attachent à suivre l'évolution de certaines ressources soit par suivi du débit hebdomadaire soit par suivi des niveaux.

Les ressources en eau sont diverses.

Le captage des Iles représente 50 % de la ressource. L'année 2023 est une année avec une baisse de 40 000 m3 de prélèvements en lien avec la baisse de la consommation.

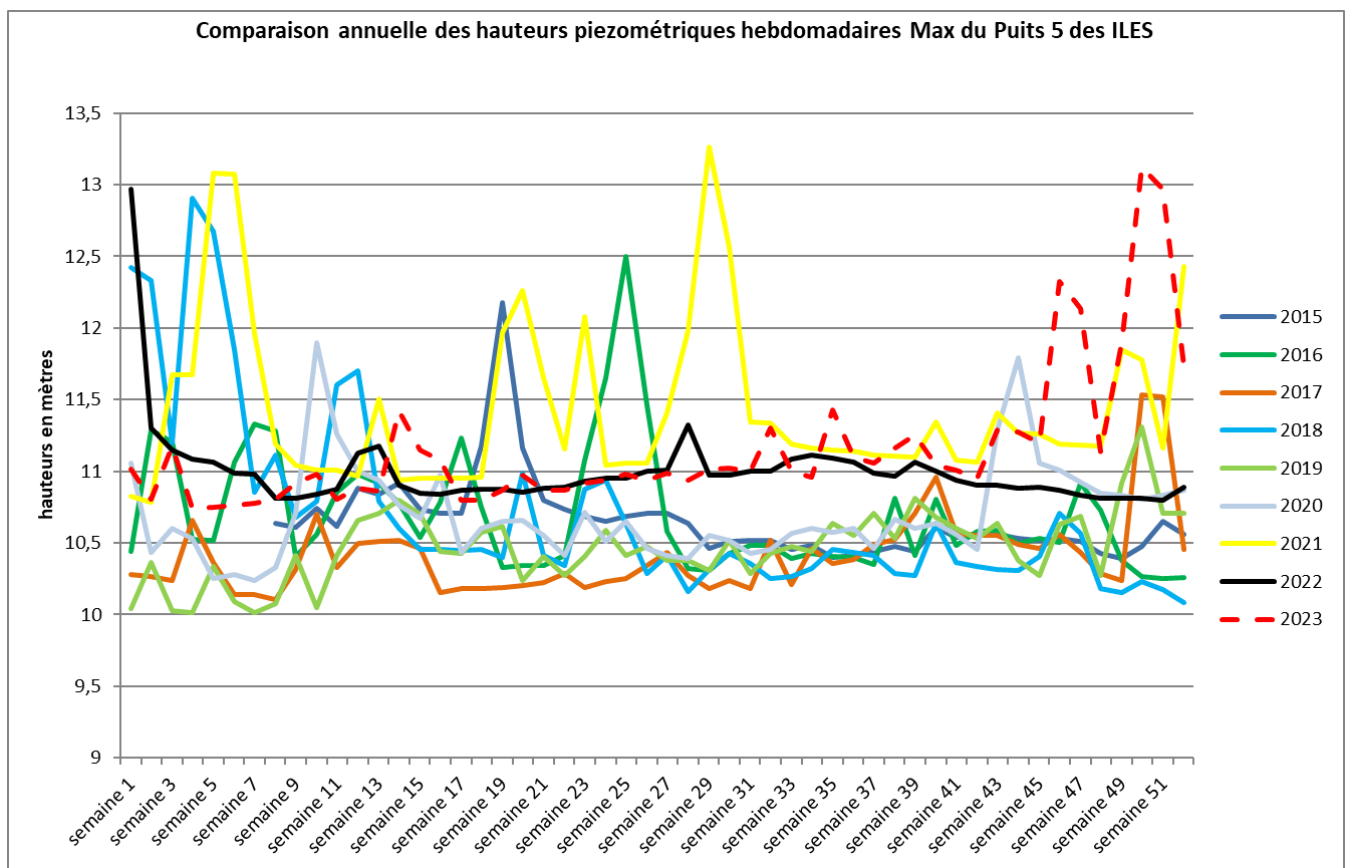
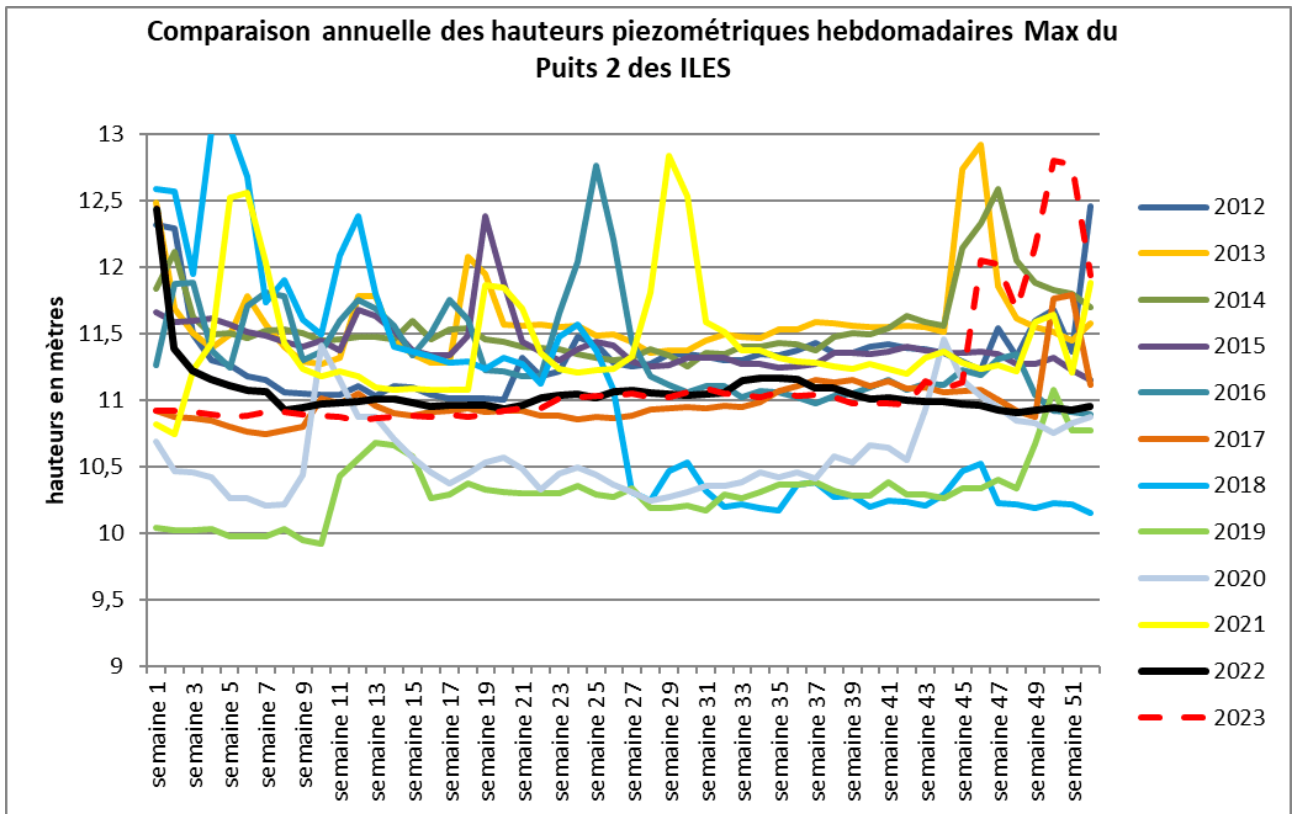
En moyenne et tous besoins confondus c'est environ 14 700 m3/j soit 230 L/j/habitants



Les années 2022 et 2023 ont été particulièrement peu pluvieuses. Les niveaux de 2023 ont donc démarré avec un niveau piézométrique bas et se sont poursuivis avec des niveaux bas à très bas l'été. La pluviométrie de l'automne a permis une remontée de nappe et d'atteindre en fin d'année des niveaux plus proches de la moyenne.

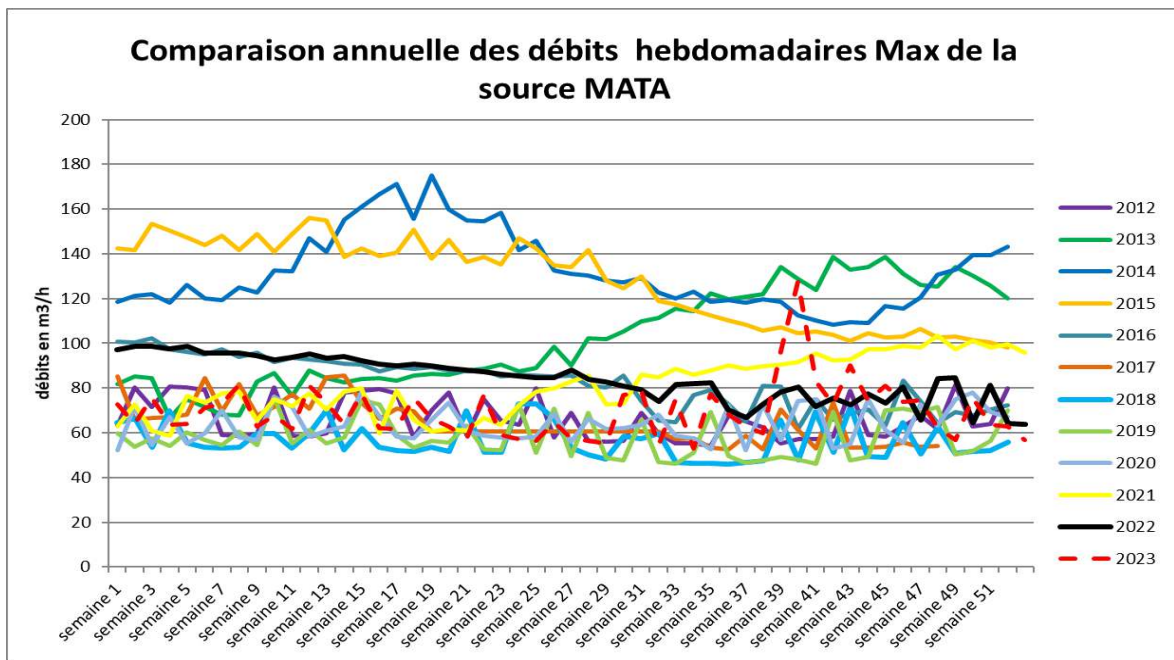
5.4 SUIVI SITE DES ILES

Les mesures sont prises sur le max hebdomadaire pour s'affranchir de toute modification liée aux périodes de prélèvement. Seuls les graphiques des Puits 2 et 5 sont présentés (les variations sont très similaires). Le site des Iles réagit directement au débit du Rhône. En 2023, les niveaux ont débuté dans la moyenne avec cependant les crues d'automne bien marquées et des niveaux de fin d'année très hauts.



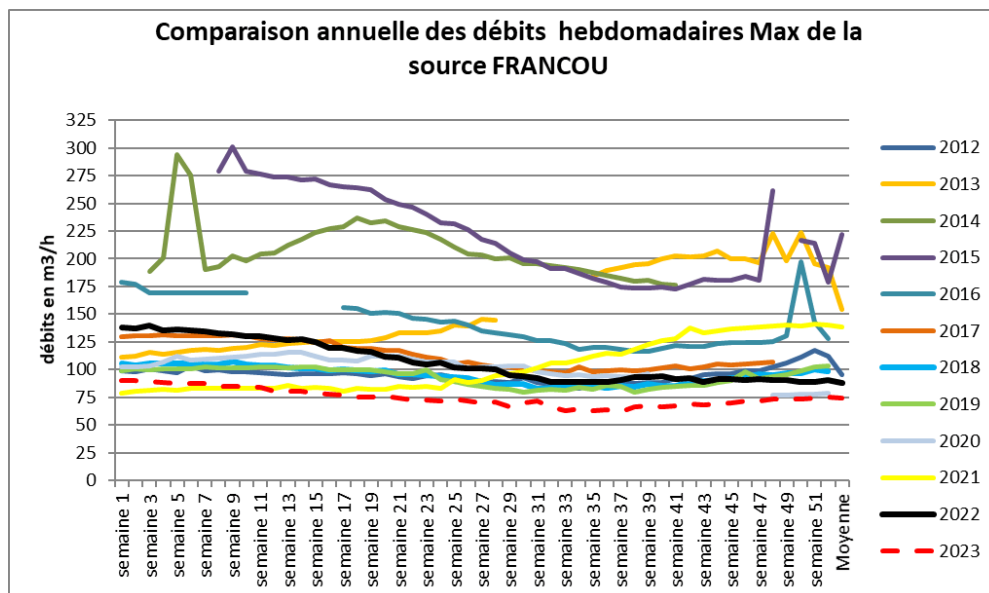
5.5 SUIVI SITE DE MATA

Les niveaux de 2023 ont démarré avec des débits assez faibles. Le manque de pluie du printemps et de l'été s'est traduit par une baisse lente mais continue des débits. Les débits de fin d'année sont bien remontés avec les pluies d'automne puis ont rediminué pour rester assez faibles en fin d'année.



5.6 SUIVI SITE DE FRANCOU

Comme pour MATA le manque de pluie du printemps et l'été sec ont entraîné une baisse continue des débits. Cependant, la source n'a que très peu réagit aux pluies d'automne. Les niveaux restent très bas.



5.7 SUIVI CAPTAGE DES IMBERTS

NR

5.8 CAPTAGE DU MOURELET

NR

5.9 SOURCE DE PRIMARETTE

NR

6 QUALITE ET TRAITEMENT DE L'EAU

L'eau de différentes origines est traitée majoritairement par chloration ; cela permet d'assurer la réponse au plan Vigipirate et un effet rémanent tout au long du réseau. Début 2024 a été mise en service la chloration sur les eaux du captage du Ronjay.

Les résultats du contrôle réglementaire transmis par l'ARS démontrent une bonne qualité de l'eau distribuée tout au cours de l'année. Concernant les paramètres physico chimiques 8 analyses présentent des valeurs au-delà de la norme (ou de la référence de qualité pour l'équilibre calco-carbonique et la température) et font l'objet d'une surveillance renforcée notamment sur le paramètre Esa Métolachlore. Des analyses sur de nouvelles molécules, les perfluorés, ont été instaurées durant le second semestre 2022 et se poursuivent en 2023. Une étude de traitement de l'eau a été engagée pour prévenir d'une dégradation sur ces molécules.

2023	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P 101.1)	200	198	99.0%	Spores / Coliformes /
Conformité physico-chimique (P102.1)	233	217	93.1%	Chlorothalonil R471811 / PFAS / Température

INDICATEUR Qualité Eau

L'indicateur de conformité bactériologique est de 99 % P 101.1
L'indicateur de conformité physico-chimique est de 93.1 % P 102.1

6.1 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'ARS transmet annuellement cet indice avec la grille de lecture ci-dessous et le détail des captages.

Selon la grille ci-dessous il est possible de classer les captages ainsi :

0%	aucune action
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indicateur de la protection de la ressource

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource *	Débit moyen (m3/j)	indice pondéré
BARBARIN		Procédure en cours	40%	61	24,4
CIVERT HS		Procédure non poursuivie	40%	1	0,4
FRANCOU	09/07/1982	Procédure terminée (captage public)	60%	119	71,4
GARILLE HS		Procédure non poursuivie	40%	1	0,4
GOLLEY FORAGE	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	328	196,8
GOLLEY GALERIES	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	740	444,0
GOLLEY PUIITS	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	220	132,0
ILES P1 HS	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1	0,6
ILES P2	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P3	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P4	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P5	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	2726	1635,6
IMBERTS FORAGE 1		Procédure en cours	40%	678	271,2
IMBERTS FORAGE 2		Procédure en cours	40%	10	4,0
MATA	09/07/1982	Procédure terminée (captage public)	60%	801	480,6
MOURELET F1	26/10/2006	Procédure terminée (captage public)	60%	943	565,8
MOURELET F2	26/10/2006	Procédure terminée (captage public)	60%	943	565,8
NASSIN 1	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 2	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 3	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 4	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 5	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
PRIMARETTE HAUT		Procédure en cours	40%	282	112,8
PRIMARETTE SOUS LES BOIS		Procédure en cours	40%	211	84,4
PRIMARETTE TUNNEL		Procédure en cours	40%	211	84,4

INDICATEUR Pondéré par le Débit

57.8 %

INDICATEUR Qualité Eau

L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 57.8 %

P 108.3

7 LE PATRIMOINE DE L'EAU

7.1 LONGUEUR DU RESEAU

Le réseau présente une longueur hors branchements de 940 km comptant l'intégration de St Prim et St Clair.

Linéaire de réseau par commune	
* hors réseaux privés et branchements	
date export :	14/09/2023
Commune	linéaire (ml)
Agnin	20 240
Anjou	13 298
Anneyron	2
Assieu	5 391
Auberives-sur-Varèze	371
Beaufort	388
Beaurepaire	52 013
Bellegarde-Poussieu	36 129
Bossieu	157
Bougé-Chambalud	34 440
Chalon	6 670
Chanas	34 797
Chonas-l'Ambellan	441
Clonas-sur-Varèze	678
Condrieu	22
Cour-et-Buis	29 766
Faramans	1 149
Jarcieu	16 525
La Chapelle-de-Surieu	28 854
Lapeyrouse-Mornay	5
Le Péage-de-Roussillon	42 359
Les Roches-de-Condrieu	9 682
Moissieu-sur-Dolon	33 965
Monstereux-Milieu	20 896
Montseveroux	30 893
Pact	18 006
Pajay	93
Pisieu	35 135
Pommier-de-Beaurepaire	33 893
Primarette	46 980
Revel-Tourdan	29 529
Roussillon	61 687
Sablons	21 982
Saint-Alban-du-Rhône	10 089
Saint-Barthélemy	14 073
Saint-Clair-du-Rhône	35 218
Saint-Julien-de-l'Herms	10 403
Saint-Maurice-l'Exil	52 256
Saint-Prim	14 385
Saint-Rambert-d'Albon	12
Saint-Romain-de-Surieu	12 016
Salaise-sur-Sanne	61 825
Sonnay	34 876
Vernioz	27 361
Ville-sous-Anjou	638
Total général	939 588

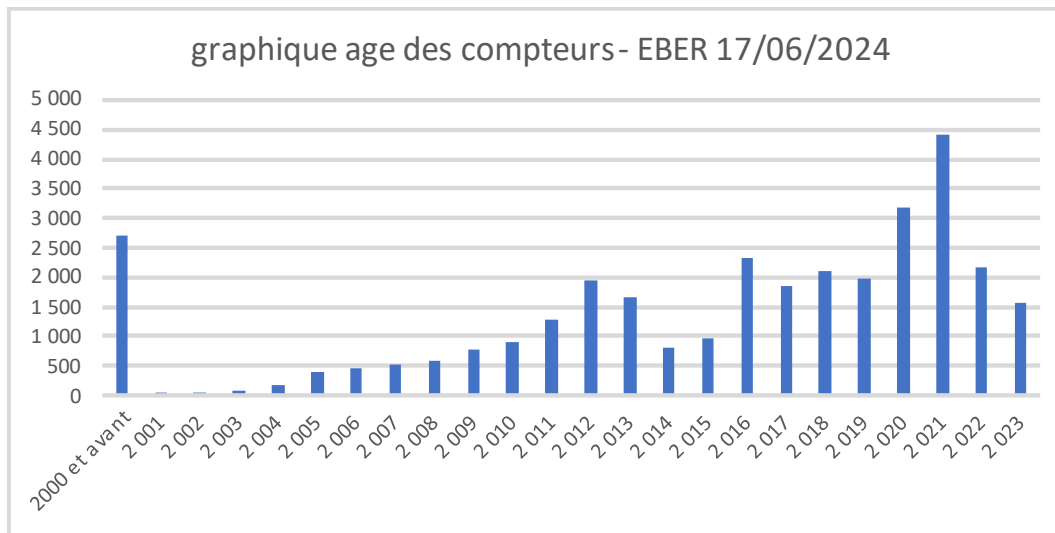
7.2 LES RESERVOIRS D'EAU

La capacité de stockage est disparate selon les secteurs. Au total il y a une capacité de stockage de **21 625 m3 répartis en 37 ouvrages**. Des investissements sont programmés pour améliorer la situation et l'autonomie des installations. L'objet est de retrouver des autonomies de l'ordre de la journée. L'ensemble des cuves a été lavé au cours de l'année.

7.3 PARC COMPTEURS

Le renouvellement du parc compteurs s'est engagé à partir de 2021, devant permettre un renouvellement vertueux et périodique des compteurs sous 6 ans. Un marché a été signé en 2024 pour permettre de suivre le rythme nécessaire.

55 % du parc est équipé en radio.



7.4 PUIES ET FORAGES

Il y a 645 puits recensés actuellement par le service soit environ 2% des abonnements sur le territoire dont 1/3 alimenterait aussi l'habitation.

Nbr d'installations présentant une autre source connue d'alimentation en eau			
AGNIN	12	PACT	7
ANJOU	11	PISIEU	1
BEAUREPAIRE	36	POMMIER DE BEAUREPAIRE	3
BELLEGARDE POUSSIEU	19	PRIMARETTE	3
BOUGE CHAMBALUD	79	REVEL TOURDAN	1
CHALON	1	ROUSSILLON	50
CHANAS	52	SABLONS	117
COUR ET BUIS	5	SAINT CLAIR DU RHONE	6
JARCIEU	22	SAINT MAURICE L EXIL	68
LA CHAPELLE DE SURIEU	4	SAINT PRIM	4
LE PEAGE DE ROUSSILLON	25	SALAISE SUR SANNE	49
LES ROCHES DE CONDRIEU	1	SONNAY	23
MOISSIEU SUR DOLON	3	ST BARTHELEMY	29
MONSTEROUX MILIEU	6	VERNIOZ	6
MONTSEVEROUX	2		
		Total	645

7.5 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU

Communauté de Communes - Eaux d'Entre Bièvre et Rhône		
EAU POTABLE - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau - P103.2B		
EBER - Eau Potable		
	Nombre de points	2023
PLAN DU RESEAU OU PLANS	15	15
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
INVENTAIRE DES RESEAUX	30	25
VP.238/239/240 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux (60% des informations structurelles diamètre et matériau)	10	10
60 à 69,9% du réseau connu	1	
70 à 79,9% du réseau connu	2	
80 à 89,9% du réseau connu	3	
90 à 94,9% du réseau connu	4	
>95 % du réseau connu	5	5
VP.241 - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés pour plus de 50% du linéaire	10	10
60 à 69,9% du réseau connu	1	
70 à 79,9% du réseau connu	2	
80 à 89,9% du réseau connu	3	
90 à 94,9% du réseau connu	4	
>95 % du réseau connu	5	
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX	75	55
VP.242 - Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...)	10	10
VP.243 - Existence et mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan	10	0
VP.245 - Document identifiant pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs (référence du carnet métrologique et date de pose)	10	0
VP.246 - Document identifiant les secteurs de recherche de perte d'eau (date des recherches, nature des réparations)	10	10
VP.247 - Document identifiant les autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
VP.248 - Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation sur plus de 50% des réseaux (temps de séjour, capacités de transfert des réseaux)	5	5
TOTAL	120	95

INDICATEUR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 95 / 120

P 103.2b

8 ABONNEMENTS ET VOLUMES

8.1 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés est de 29 714 et comprend l'intégration des abonnés de St Prim et de St Clair. La pression foncière de notre territoire est forte.

Le renseignement des avis d'urbanisme en eau et assainissement génère une forte activité.

TOTAL D'AVIS PAR ANNEE			
Année	2021	2022	2023
CU		140	147
PA		39	34
PC		306	399
DP		149	152
TOTAL	864	634	732

8.2 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

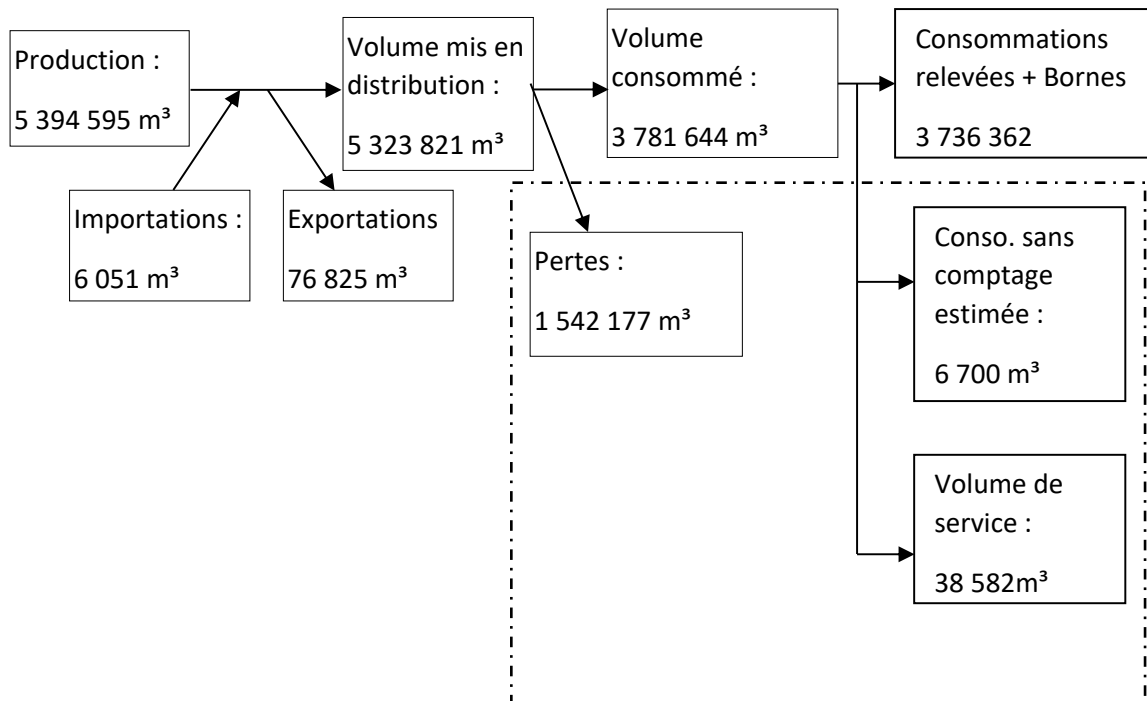
	2022	2023
Consommation relevée	3 707 770	3 711 120
<i>vol facturé</i>	3 480 560	3 320 499
dont gros conso	530 062	589 096
bornes de puisage et copernic	2 284	25 242
Volume de service	40 987	38 582
Volumes estimés non mesuré	1 100	6 700
Volumes Exportés	77 104	76 825
Volumes Importés	17 708	6 051
volume prélevé	5 434 411	5 394 595
Volume mis en réseau	5 375 015	5 323 821
Volume total consommés	3 752 141	3 781 644
Volume perdu	1 622 874	1 542 177
Rendement	70,23%	71,44%
Linéaire de canalisation	940	940
Indice linéaire de conso non comptés	4,85	4,63
Indice linéaire de perte - ILP	4,73	4,49
Indice linéaire de consommation - ILC	11,04	11,11
Rendement cible	67,21	67,22

La consommation moyenne par abonnement est de : **112 m³ par an. Elle varie de 80 à 157 m³.**

Cette consommation est de 102 m³/an si on ne prend en compte que les abonnés domestiques et assimilés et varie de 77 m³ à 121 m³ selon les communes

9 PERFORMANCE TECHNIQUE EAU

9.1 RENDEMENTS



Le rendement du réseau est fixé par le décret N°2012-97 du 27/01/2012. Ce dernier fixe un objectif de 67% pour notre collectivité.

INDICATEUR	
Rendement est de 71 %	P 104.3
Indice des volumes non comptés 4.6 m ³ /j/km	P 105.3
Indice linéaire de pertes en réseau est de 4.5 m ³ /j/km	P 106.3

Le linéaire de canalisations renouvelées en 2023 est de 5 020 ml. Ce chiffre représente un taux de 0.52 % annuel.

INDICATEUR	
Le taux moyen de renouvellement est de 0.29% (sur 5 ans)	P 107.2

Ce taux est la traduction de la vitesse de renouvellement du réseau. Il est important de le rapprocher de la durée de vie des matériaux. Pour exemple la fonte a une durée de vie estimée à 60 ans soit 1.66 % de taux de renouvellement et une cible 2035 à 1%.

9.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Il a été renouvelé 5 km de réseau d'eau pour un montant de 1 200 000 € environ par l'équipe ingénierie en tant que Maître d'Ouvrage.

Le service travaux a réalisé des branchements réparation et petits travaux pour 1 306 450 € en eau et en assainissement.

Environ 18 % de ces travaux ont été sous traités.

L'eau représente 71 % des travaux contre 29 % pour l'assainissement.

80 % sont des travaux neufs contre 20 % de travaux de rénovation/remplacement.

Il est à noter 34 interruptions de service non programmées dues à des interventions sur fuite ou modification de planning. Cela porte le taux d'interruptions de service non programmées à 1.14 / 1 000 abonnés

INDICATEUR

Taux d'interruptions de service non programmées : 1.14 / 1 000 abonnés

P 151.1

9.3 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône s'est engagé sur un délai maximal de 8 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. A ce jour, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'abonné dans un délai de 3 jours soit 72 h.

INDICATEUR

Le délai ouverture est de 3 jours

D 151.0

9.4 BORNES DE PUISAGE

Il y a un total de 10 bornes de puisage installées actuellement et des détections de prélèvement par les modules Copernic. Un volume global de 25 242 m³ correspond à ces consommations.

10 BILAN FINANCIER EAU

10.1 RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

ENTRE BIEVRE ET RHONE - EAU - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 063 224,29	G 9 575 807,50	G-A 1 512 583,21
	Section d'investissement	B 4 618 842,62	H 2 365 971,36	H-B -2 252 871,26

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 379 332,14 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 814 026,03 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
		DEPENSES	RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 12 682 066,91	Q= G+H+I+J 16 135 137,03	=Q-P 3 453 070,12

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 756 971,74	L 4 958,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 756 971,74	=K+L 4 958,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 8 063 224,29	= G+H+K 10 955 139,64	2 891 915,35
	Section d'investissement	= B+D+F 5 375 814,36	= H+I+L 5 184 955,39	-190 858,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 439 038,65	= G+H+I+J+K+L 16 140 095,03	2 701 056,38

Ce Bilan 2023 permet de dégager des excédents participant à la capacité à renouveler des réseaux et poursuivre un PPI d'importance.

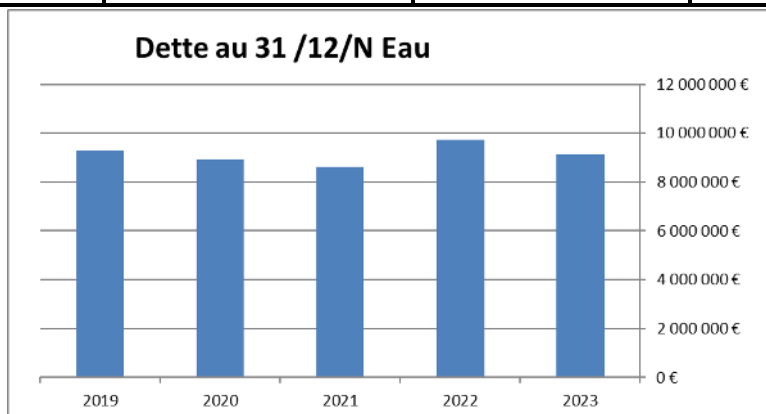
10.2 ANALYSE FINANCIERE RECAPITULATIF BUDGET EAU

	Rétrospective		
	2021	2022	2023
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	7 216 068	7 443 355	7 773 216
Subventions d'exploitation (chap 74)	120 825	109 826	8 351
Autres produits de gestion courante (chap 75)	694 923	748 774	1 026 384
Autres recettes d'exploitation	321 722	75 389	608 078
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 353 538	8 377 344	9 167 645
Charges à caractère général (chap 011)	2 014 533	2 204 855	2 289 632
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 211 667	2 389 205	2 377 820
Autres charges de gestion courante (chap 65)	81 531	25 594	68 498
Intérêts de la dette (art 66111)	288 100	274 734	334 875
Autres dépenses de fonctionnement	1 527 740	1 527 078	1 342 397
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 123 571	6 421 466	6 413 222
Epargne de gestion	2 503 826	2 230 112	3 081 631
Intérêts de la dette	288 100	274 734	334 875
Epargne brute	2 215 726	1 955 378	2 746 756
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	739 188	741 430	839 553
Epargne nette	1 476 538	1 213 948	1 907 203
FCTVA (art 10222)	0	0	41 026
Emprunts	0	1 750 000	250 000
Autres recettes	516 738	199 699	424 943
Total des recettes réelles d'investissement	516 738	1 949 699	715 969
Sous-total dépenses d'équipement	2 080 128	2 649 229	3 058 348
Autres investissements hors PPI	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	739 188	741 430	839 553
Autres dépenses d'investissement	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	2 819 316	3 390 659	3 897 901
Fonds de roulement en début d'exercice	3 219 131	3 146 521	3 661 439
Résultat de l'exercice	- 72 611	514 918	- 427 509
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 146 520	3 661 439	3 233 930
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	8 590 000	8 614 688	9 722 185
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	8 614 688	9 722 185	9 132 632

Les épargnes se maintiennent hautes et témoignent d'une capacité à investir.

10.3 ENCOURS DE LA DETTE

		Dettes au 31/12/N	Epargne Brute	Durée d'extinction
Eaux EBER	2023	9 132 632 €	2 746 756 €	3
	2022	9 722 185 €	1 955 378 €	5
	2021	8 611 361 €	2 215 726 €	4
	2020	8 922 169 €	2 849 941 €	3
	2019	9 267 124 €		



Il a été conclu un emprunt de 250 000 € au cours de l'exercice.

INDICATEUR

L'encours de la dette en capital au 31/12 est de 9 132 632 €

10.4 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, traduit le niveau d'endettement.

Le service des eaux est peu endetté.

INDICATEUR

Durée d'extinction de la Dette est de 3 ans

P 153.2

10.5 TAUX D'IMPAYES - P154.0

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1.

Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	EXERCICE DE FACTURATION	FACTURES EMISES ENTRE LE 01/01 AU 31/12/N	FACTURES IMPAYEES AU 31/12/N+1	TAUX D'IMPAYES EN %	
EBER	2022	7 407 310,12 €	300 503 €	4,06%	au 31/12/2023
	2021	7 212 830,49 €	315 576 €	4,38%	au 31/12/2022
	2020	7 146 809,40 €	274 192 €	3,84%	au 31/12/2021
	2019	calcul impossible avec le transfert			

INDICATEUR

Taux d'impayé est de 4 .06 %

P 154.0

10.6 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES ET VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE

	EXERCICE D ORIGINE	Pertes sur créances irrécouvrables : N-V Cpt. 6541 / 6542 (sans MRC et Pol)*	Annulations de titres / factures Cpt 673 et 6718	Versement au Fond de Solidarité Eau Cpt 6281	Total	Prises en charges Annuelles EAU	Volume compté dans l'année	Taux d'abandon sur Prise en Charge Annuelle	montant des abandons de creances
		€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	m3	%	€/m3
	2023	32 192,20 €	56 818,25 €	6 000,33 €	95 010,78 €	7 391 277,32 €	3 711 120 m3	1,29%	0,026
	2022 *	18 968,86 €	28 440,17 €	6 032,04 €	53 441,07 €	7 002 760,68 €	3 480 560 m3	0,76%	0,015
Eaux Eber	2021	79 083,65 €	26 608,24 €	5 687,43 €	111 379,32 €	7 212 830,07 €	3 599 228 m3	1,54%	0,031
	2020	indicateur non calculé avec le transfert de compétence							

Le montant des abandons de créances est de 3 cts/m3 environ

INDICATEUR

Montant des abandons de créances s'élève à 0.026 €/m3

P 109.0

Cet indicateur reste du même niveau qu'en 2021 et dépend des « purges » historiques qui se poursuivent.

10.7 PART DU PRIX DE L'EAU FONCT/INVEST.

L'analyse du compte administratif 2021 a permis d'identifier la répartition pour 1 € d'eau (hors financement des travaux neufs) 45 cts sont consacrés à l'investissement.

Non actualisé à ce jour.

11 PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

11.1 LINEAIRE DE CANALISATIONS DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le réseau d'eau usée est d'un total de 484 km dont 95 sont unitaires.

Il est recensé 260 km de réseau pluvial dans le SIG.

11.2 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

INDICATEUR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 80 (P 202.2B)

Communauté de Communes - Eaux d'Entre Bièvre et Rhône			
<u>Assainissement - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau - P202.2B</u>			
<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau</u>			
<u>EEBER - Assainissement</u>		nombre de points	déc-23
<u>A - PLAN DU RESEAU</u>		15	15
<u>VP250</u>	Existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages et points autosurveillance ; 95 %	10	10
<u>VP251</u>	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
<u>B - INVENTAIRE DES RESEAUX</u>		40	25
<u>VP 252</u>	Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, ...) et mini de 50 % de connaissance DN et Matériaux	10	10
<u>VP253</u>	Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9%	1	
	Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9%	2	
	Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9%	3	3
	Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9%	4	
	Matériaux et diamètres connus pour au moins 95%	5	
<u>VP 254</u>	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision		
<u>VP 255</u>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose mini 50%	10	10
	Dates ou périodes de pose connues pour >= 60% à 69,9%	1	
	Dates ou périodes de pose connues pour >= 70% à 79,9%	2	2
	Dates ou périodes de pose connues pour >= 80% à 89,9%	3	
	Dates ou périodes de pose connues pour >= 90% à 94,9%	4	
	Dates ou périodes de pose connues pour >= 95%	5	
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (si A+B >40)</u>		75	40
<u>VP256</u>	Localisation altimétrique des canalisations > 50 %	10	0
	Localisation altimétrique >= 60% à 69,9%	11	
	Localisation altimétrique >= 70% à 79,9%	12	
	Localisation altimétrique >= 80% à 89,9%	13	
	Localisation altimétrique >= 90% à 94,9%	14	
	Localisation altimétrique >= 95%	15	
<u>VP 257</u>	Localisation et description des ouvrages annexes (Postes, Déversoirs...)	10	10
<u>VP 258</u>	Existence et mise à jour annuelle de l'inventaire électromécanique	10	10
<u>VP 259</u>	Nombre des branchements sur le plan cadastral et capacité de les comptabiliser sur chaque tronçons	10	0
<u>VP 260</u>	Localisation et identification des interventions (curage et inspection, réparation, ...) VP 260	10	10
<u>VP 261</u>	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation avec date et nature VP261	10	0
<u>VP 262</u>	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ; VP 262	10	10
	TOTAL	120	80

11.3 REJETS AU MILIEU NATUREL

P255,3 Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau a atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

A – Éléments communs à tous les types de réseaux		Points	Obtenus
<input type="checkbox"/>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...)	20	20
<input type="checkbox"/>	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) 10 0	10	10
<input type="checkbox"/>	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
<input type="checkbox"/>	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	30
<input type="checkbox"/>	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 10 0	10	0
<input type="checkbox"/>	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
<input type="checkbox"/>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total 10 0	10	10
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement	10	10
		120	80

L'indicateur de connaissance des rejets au milieu Naturel est limité à 80

INDICATEUR

L'indice de connaissance des rejets au milieu Naturel par les réseaux de collecte EU est de 80

(P 255.3)

11.4 CREATION ET RENOUVELLEMENT DE RESEAU

Au cours de l'année 2023 il a été repris 1 123 ml de réseau EU.

Ce chiffre est faible et porte le taux de renouvellement de réseau à 0.20%

INDICATEUR

Le taux de renouvellement de réseau à 0.20%

(P 253.2)

11.4.1 **Fonctionnement du réseau :**

De manière préventive le service assure le curage de 40 points noirs de manière périodique sur les 579 km.

INDICATEUR

Le nombre de points nécessitant des interventions régulières est de 7 par 100 km

(P 252.2)

11.4.2 **Autorisations de déversement**

Il y a au total sur l'ensemble du territoire 9 autorisations de déversement toutes sur les systèmes de Péage de Roussillon et de Beaurepaire.

INDICATEUR

Le nombre d'autorisations de déversement est de 9

(D 202.0)

12 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

12.1 GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 :	Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO :	Demande chimique en oxygène.
MES :	Matières en suspension.
NKj :	Azote Kjeldhal.
NGL :	Azote global.
Pt :	Phosphore total.
tMS :	Tonne de matière sèche

12.2 SYSTEME D'EPURATION DES BLACHES - PEAGE DE ROUSSILLON - 060000138345

Le Système d'assainissement collectif des Blaches (Sandre : 0600000138345) est le plus important du Territoire d'EBER. Il traitera à terme les eaux usées de 18 communes : Roussillon, Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, Chanas, Sablons, Anjou, Agnin, Saint Maurice l'Exil, Assieu (partiellement), Monstereux-Milieu, Bougé Chambalud, La Chapelle de Surieu, Montseveroux, Ville sous Anjou, Saint Romain de Surieu, Sonnay et Vernioz. Les communes d'Assieu et de Cour et Buis seront à terme raccordées à ce système avec suppression des lagunes en place.

La station a une capacité de 99 800 EH en pointe tenant compte du caractère unitaire du réseau et de la nécessité de gérer les orages. L'ouvrage fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 16 mars 2016. Il a été inauguré en Octobre 2018. Sa capacité nominale est de 68 500 EH.



12.2.1 STEU du Péage de Roussillon Sandre : 06093834002

12.2.1.1 Performance et niveau de rejet

Type de station : Traitement par boues activées
Commune d'implantation : Le Péage de Roussillon
(Sandre : 060938344001)

Capacité nominale :
68 600 EH – 99 800 en pointe
8 120 Kg DBO 5/j
19 900 m3/j

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n° 38-2016-078 portant autorisation de la station d'épuration avec rejet des effluents dans le canal du Rhône.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Flux (kg/j)	Concentration Mg/litre	% Rend
DBO5	52	958	25	80
DCO	104	2 161	90	75
MES	104	1 661	30	90
NKj	52	910	15	

La station a traité 2 791 953 m³ au cours de l'année 2023.

Sur l'année 2023 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 7420 m3/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP). Elle a donc fonctionné en moyenne à 38 % de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 5 573 et 30 508 m3/j (hors jours d'incidents). Le débit journalier de référence de 19 900 m3/j a été dépassée 3 fois.

Les performances du système des Blâches sont excellentes. Cependant les volumes moyens traités ne représentent que 38 % de la capacité de la station et 28 % en pollution.

INDICATEUR

Le système est conforme en équipement et en traitement

(P 203.3)

12.2.1.2 Apports extérieurs

Pour l'année, **2 288 m³ de matières de vidange** ont été acceptés sur le site de Péage de Roussillon.

Ces apports sont facturés au coût de 26 €/tonne et représentent une recette de fonctionnement.

Environ **264 m3 de graisses externes** ont été traités sur le site au tarif de 62,40 €/m3

96,20 m3 de matières de curage ont été valorisés sur le site au tarif de 124,80 €/m3

12.2.1.3 Fonctionnement du traitement des boues

La production de boues est de 487 tonnes en matières sèches et représente la quantité de pollution du système.

INDICATEUR

La Quantité de boues issues de cet ouvrage est de 487 T MS

(D 203.0)

La siccité moyenne en sortie de l'outil de déshydratation est de 19.5%.

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(P 206.3)

12.2.1.4 Sous-produits de l'assainissement

Produit	Quantité	Traitement
Sable	87,5 Tonnes	Valorisé sur site
Graisse	264 m3	Traité sur site dans la filière
Curage Réseau	96,20 m3	Revalorisé sur la STEP
Refus dégrillage	35 Tonnes	TREDI

Consommation électrique : 2 105 908 kWh

Le ratio énergie/volume traité est de 0,75 Kw/m³ (pour 0,85 Kw/m³ en 2022).

12.2.1.5 Consommation des produits de traitements et consommation électrique

La consommation de polymère a été de 19 000 kg. Cette consommation constitue un coût important.

La consommation d'eau est de 2 841 m³ principalement prélevés sur le forage.

12.2.1.6 Fonctionnement du réseau

- Système de collecte (060938344002)

Le système de collecte du secteur Nord est unitaire sur les communes ayant des réseaux depuis les années 1950/60 avec des diamètres de canalisation importants (1800) et des volumes transités élevés.

Le reste du réseau est plutôt séparatif mais présente de mauvais branchements (eaux pluviales de toiture, de voirie, mélangées aux eaux usées).

L'auto surveillance est en place depuis janvier 2012. Elle est contrôlée annuellement au travers d'un audit réalisé par la société CTC Environnement. Les conclusions du rapport indiquent que les valeurs sont conformes et démontrent le bon fonctionnement des appareils en place.

12.2.1.7 Fréquence de déversement et estimation des volumes déversés

Les valeurs des 3 déversoirs d'orage d'une capacité supérieure à 2 000 EH équipés en 2012 pour connaître la fréquence et les volumes déversés au milieu naturel sont détaillées ci-après.

Le déversoir nommé DO 2.5, situé en aval de la commune de Péage de Roussillon a déversé 69 fois pour 33 995 m³.

Celui nommé DO 3.1, situé en aval de la commune de Roussillon a déversé 25 fois pour 46 599 m³.

Celui nommé DO 4.7, situé en aval de la commune de Salaise sur Sanne a déversé 34 fois pour 7 075 m³.

Le DO 6.1, nommé Les Bourgeons en aval de la commune de Chanas a déversé 35 fois pour 7 582 m³.

Le déversoir d'orage en entrée de station reste l'ouvrage qui déverse le plus dans le milieu naturel avec 80 750 m³ en 39 jours de déversement.

Le volume déversé sur ces déversoirs d'orage est de 176 001 m³.

12.2.1.8 Incidents remarquables

Aucun incident remarquable n'est à signaler au cours de l'année.

12.2.1.9 Curage des réseaux

Le linéaire de réseaux curés est d'environ 15 200 ml.

12.2.1.10 Travaux importants

Mise en séparatif du centre-ville du Péage de Roussillon aux abords de la place Paul Morand, reprise du réseau sur la rue de la commune à St Maurice l'Exil.

INDICATEUR

La collecte est conforme

(P 203.3)

12.3 SYSTEME DE ST ALBAN DU RHONE – SANDRE 060000138353

Le Système d'assainissement de St Alban du Rhône traite les eaux usées de 9 communes (St Alban du Rhône, Clonas sur Varèze, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, St Prim, Chavanay, Condrieu, St Michel sur Rhône, Vérin) à la station d'épuration située à St Alban du Rhône (STEP) de 16 000 EH.

Les communes de la rive droite (St Michel, Condrieu, Chavanay et Vérin) ont signé des conventions de raccordement pour la prise en compte de leur traitement à la station.

12.3.1 Station d'épuration de St Alban du Rhône - 060938019002

La station d'épuration de St Alban du Rhône a été construite en 1996 sur la base d'une capacité de 8 000 EH pour les communes rive gauche du Rhône. En 1999 la capacité de la station est passée à 16 000 EH pour la rive droite du Rhône.

Capacité hydraulique par temps sec :

Volume moyen journalier : 3 360 m³/j

- Débit horaire moyen : 140 m³/h
- Débit horaire pointe : 200 m³/h

Charge en pollution :

DBO₅ : 960 Kg/j

DCO : 1920 kg/j

MEST : 1120 kg/j

NTK : 240 Kg/j

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n° 98-6311

Paramètre :	Concentration mg/l	Rendements
DBO ₅	25	80
DCO	90	75
MES	30	90
NGL	15	70

La station fait l'objet d'une autosurveillance.



12.3.1.1 Evolution du volume journalier

La capacité nominale de la station d'épuration de St Alban du Rhône est de 3 360 m³/j par temps sec.

Sur l'année 2023 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 2 709 m³/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP). Elle a donc fonctionné en moyenne à 80.6 % de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 1 930 et 4 547 m³/j (hors jours d'incidents). Le débit journalier de référence de 3 360 m³/j a été dépassé 29 fois soit 7.9 % du temps.

Le volume d'eaux traitées sur la STEP est stable à **954 455 m³**.

INDICATEUR

Le système d'assainissement est déclaré non conforme

12.3.1.2 Performance de la station d'épuration

La station traite en moyenne à 82% du volume nominal pour environ 50% de sa charge de pollution. Les rendements épuratoires sont tous atteints.

12.3.1.3 Apports extérieurs

Les tonnages de Matières extérieures sont envoyés à la STEP des Blaches au Péage de Roussillon pour une question d'efficacité et de non impact sur la file de traitement de la station.

12.3.1.4 Fonctionnement du traitement des boues

INDICATEUR

La production de boues est de 193,70 tonnes MS

(D 203.0)

La siccité moyenne en sortie de l'outil de déshydratation est de 12%.

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(P 206.3)

12.3.1.5 Consommation

La consommation de polymère a été de 2 210 kg ; Cette consommation reste stable et constitue un coût d'exploitation important.

Pour l'année 2023, la consommation électrique s'est élevée à 515 901 KW h stable en lien avec le volume soit une consommation de 0,54 Kwh/m³ traités.

Le volume d'eau potable est de 609 m³ sur la station.

12.3.1.6 Maintenance et réparation

Opérations de maintenance courante.

Un projet de réhabilitation du système de déshydratation est en étude pour une réalisation sur 2024/2025.

12.3.2 Réseau Système de St Alban du Rhône

Depuis janvier 2014 la régie d'assainissement exploite le réseau d'assainissement de la rive gauche du Rhône.

Le syndicat Rhône Gier exploite les réseaux de la rive droite à la suite des communes qui exploitent leur réseau de collecte.

Le système de Saint Alban du Rhône est déclaré non conforme du fait de déversements trop nombreux depuis plusieurs années. Le volume global de déversement ainsi que la charge de pollution déversée seraient en accord avec la réglementation mais pas le nombre de déversements.

Les volumes déversés sur les principaux DO sont de 68 712 m³, ils évoluent suivant la pluviométrie de l'année.

Un dossier de régularisation pour l'exploitation du système d'assainissement de St Alban du Rhône est en cours de dépôt auprès des services de la DREAL.

INDICATEUR

Le système est non conforme en collecte

12.4 SYSTEME D'EPURATION DE BEAUREPAIRE SANDRE - 060000132034

Le système de Beaurepaire assure la collecte et le traitement de Beaurepaire, St Barthélémy, Primarette et une partie de Revel Tourdan. Les eaux usées du bas de Pajay, de Beaufort, Thodure, Viriville, Marcilloles, Chatenay et Marcollin, appartenant à Bièvre Isère Communauté, y sont aussi raccordées.



12.4.1 STEU de Beaurepaire

Type de station : Traitement par boues activées

Commune d'implantation : Beaurepaire

Sandre : 060938034002

Capacité nominale journalière : 12 500 EH, 750 kg DBO₅, 2 550 m³/j

Autosurveillance

Paramètre :	Fréquence annuelle
DBO ₅	12
DCO	12
MES	12
NKj	4

La STEP a traité **576 804 m³** au cours de l'année.

Sur l'année 2023 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 1 637 m³/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP). Elle a donc fonctionné en moyenne à 64 % de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 1 059 et 5 479 m³/j (hors jours d'incidents). Le débit journalier de référence de 2 550 m³/j a été dépassé 26 fois soit 0.07% du temps.

La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année 2023 a évolué entre 153 et 520 kg DBO₅/j. En moyenne, l'installation a reçu 304 kg DBO₅/j soit 5 528 equi/hab. La capacité nominale de l'installation est de 750 kg DBO₅ par jour. La charge organique reçue, en moyenne, s'est située autour de 40,5 % des capacités de traitement.

L'abattement de la filière de traitement a été satisfaisant vis-à-vis de la matière organique (98% sur la DBO₅ et 94% sur la DCO), des matières en suspension (97%) et vis-à-vis de la matière azotée (97% sur le NK) et sur le phosphore (88% sur le PT).

Le rejet moyen dans le milieu récepteur est conforme aux prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 et l'arrêté préfectoral n°99-906, pour tous les paramètres étudiés.

La production de boues annuelle est de 248,5 t de MS

INDICATEUR

La production de boues est de 248,5 tonnes MS

(D 203.0)

Les boues sont chaulées en vue d'un épandage agricole

INDICATEUR

100% des boues sont épandues ou compostées

(P206.3)

La station ne traite pas les sables ni les graisses, ni les matières de vidange qui sont dirigées sur la station d'épuration du Péage de Roussillon.

Les réactifs utilisés sur le site de traitement sont :

- 27 140 Kg de Chaux
- 5 311 litres de polymères
- 30 000 litres de Chlorure ferrique. Le système de déphosphatation a été mis en service en mai 2019.

La Consommation électrique a diminué de 3 % et est à 462 334 kwh/an pour une consommation de 0,8 Kwh/m³ traités.

FAITS 2023 :

Etude du bassin de rétention substitution toujours en cours.

La révision du bol de la centrifugeuse permettra de sécuriser la filière boues. L'installation d'une pompe de boues liquides de 30m³/h en amont de la centrifugeuse permet une extraction plus efficace des boues.

En 2023, 1 surpresseur a été entièrement révisé, les agitateurs remontés et vidangés.

Le poste d'entrée a été nettoyé totalement 2 fois permettant une meilleure optimisation du pompage. Un camion-citerne de 30 m³ permettait le pompage en amont afin d'éviter les déversements.

Un contrat d'entretien sur l'atelier du chlorure ferrique avec 2 visites annuelles permet de sécuriser le traitement du phosphore en complément de nos contrôles hebdomadaires.

12.4.2 Réseau

- Synthèse opérations d'inspection et entretien :

- Postes : nettoyage annuel des postes sur le réseau (3 à 4 fois par an).
- Réseau : 4 030 ml de curage de réseau

12.5 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUBERIVES SUR VAREZE



Capacité de la STEP : 4 500 EH ; rejet à la Varèze

La station voit un contrôle mensuel se faire avec 12 mesures par an.

Sur l'année 2023 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 328 m³/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP).

La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année 2023 est de 77 kg en moyenne par jour de DBO5 soit 1 280 EH (pour 4284).

Il n'y a pas de dysfonctionnement notable sur le réseau ou sur cette station récente.

Le rejet moyen dans le milieu récepteur est conforme aux prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 et l'arrêté préfectoral n°99-906, pour tous les paramètres étudiés, sur l'année 2023.

La station a traité 119 757 m³ en 2023, il y a eu 6 déversements en tête pour 243 m³.

La station fonctionne avec adjonction de chlorure ferrique en quantité de 5 600 L en 2023.

La production de boues annuelle est de 36,46 t de MS

INDICATEUR

La production de boues est de 36,46 tonnes MS

(D 203.0)

Les boues sont chaulées en vue d'un épandage agricole

INDICATEUR

100% des boues sont épandues ou compostées

(P206.3)

12.6 LAGUNAGE D'AGNIN

* Type : lagune - 400 EH - 28,6 Kg DBO5/j

* Commune d'installation : Agnin

Le dernier bilan a été fait par CTC Environnement en avril 2023.

Débit 92 m³/j

Rendements de 94% en DCO

Rendements de 97 % en DBO

Rendements de 90 % en MES

Rendements de 57 % en NTK

12.7 LAGUNAGE D'ASSIEU :

Le suivi de fonctionnement du lagunage d'Assieu a été repris en régie en 2016, un seul bilan en 2023.

Type : Lagune 1 200 EH soit 43 m³/j et 13 Kg de DBO5/j

En fin d'année 2017 le système a été allégé de 328 abonnés soit environ 750 habitants qui ont été basculés sur le transit du Dolon-Varèze et ainsi traités à la station des Blaches. La lagune ne supporte plus qu'environ 500 habitants et son fonctionnement est en temps sec s'est largement amélioré. Par contre le temps de pluie pose toujours le problème du réseau fortement unitaire.

Un projet est en cours d'étude pour envisager le remplacement de la lagune à partir de 2023 et la raccorder sur le transit venant à la station d'épuration du Péage de Roussillon. Projet 2024/2025.

Volume en m ³	DBO ₅		ST DCO		ST DCO / DBO ₅	MEST	
	Lq	3 mg/l	Lq	10 mg/l		Lq	2 mg/l
	[] mg/l	Charge kg	[] mg/l	Charge kg		[] mg/l	Charge kg
Entrée Lagune Assieu							
43,340	298,000	12,915	1 210,000	52,441	4,1	480,000	20,803
Sortie Lagune Assieu							
43,340	6,610	0,286	56,300	2,440	8,5	17,000	0,737
RENDEMENT STATION [(A-B) / A]							
		97,8%		95,3%			96,5%

Volume en m ³	NK		NO ₃ ⁻	NO ₂ ⁻	NO (1)	NH ₄ ⁺		NG	
	Lq	0,5 mg/l	1 mg/l	0,05 mg/l		Lq	0,05 mg/l	Lq	0,05 mg/l
	[] mg/l	Charge kg	[] mg/l	[] mg/l	Charge kg	[] mg/l	Charge kg	[] mg/l	Charge kg
Entrée Lagune Assieu									
43,340	83,100	3,602	< 0,5	< 0,05	NQ	84,200	3,649	83,100	3,602
Sortie Lagune Assieu									
43,340	14,200	0,615	0,770	0,060	0,008	12,100	0,524	14,500	0,628
RENDEMENT STATION [(A-B) / A]									
		82,9%			0,0%		85,6%		82,6%

12.8 LAGUNAGE DE MOISSIEU SUR DOLON :

La station d'épuration de Moissieu sur Dolon a été construite en 1995 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 3 610 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 367 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Moissieu sur Dolon par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 8 471.07 mètres, d'un poste de relevage et d'un réseau sous pression de 471.37 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 55 m³/j.

Le dernier rapport date de septembre 2023 et permet, après des années de mesures difficiles, d'affirmer que la station présente des rendements corrects sauf en ce qui concerne les concentrations en MEST très élevées en sortie, supérieures au seuil rédhibitoire. Pour les autres paramètres réglementaires que sont la DCO et la DBO₅, les concentrations mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté.

Une étude est en cours pour transformer cette lagune en Filtre Plantés de Roseaux sur 2025 ; une mesure nocturne des débits a permis d'identifier deux secteurs avec des entrées d'eaux claires parasites importantes.

12.9 LAGUNAGE DE BELLEGARDE POUSSIEU :

La station d'épuration de Bellegarde Poussieu a été construite en 1990 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 6 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 533 équivalents habitants Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Bellegarde Poussieu par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 11 874.06 mètres, de deux postes de relevage et d'un réseau sous pression de 361.89 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 79.95 m³/j.

Lors de l'analyse 24h de 2023 il a été constaté que les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres DBO₅ et MES. La DCO est non conforme.

Les débits de Nuits sont extrêmement importants et dus à des ECP très nombreuses (100 EH).

Des travaux de réhabilitation de la lagune en Filtre plantés de Roseaux ont lieu en 2024. La lagune curée en 2023 a produit 334 TMS de Boues estimées.

12.10 LAGUNAGE DE REVEL TOURDAN :

La station d'épuration de Revel Tourdan a été construite en 1986 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé d'un unique bassin d'une surface de 3 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 267 EH et reçoit une partie des effluents provenant de la commune de Revel Tourdan par l'intermédiaire d'un réseau de collecte unitaire gravitaire de 4 019.51 mètres.

NOTA : Une grande partie des abonnés de Revel Tourdan ont leurs effluents redirigés vers les stations d'épuration de Beaufort ou de Pisieu.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 40.05 m³/j.

Le dernier bilan de 2023 est bon et présente un ouvrage conforme aux exigences réglementaires.

12.11 LAGUNAGE DE COUR ET BUIS :

La station d'épuration de Cour et Buis a été construite en 1993 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 5 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 450 EH ; Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Cour et Buis par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 13 258.85 mètres, d'un poste de relevage et d'un réseau sous pression de 879.8 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 67.5 m³/j.

L'ouvrage sera remplacé en 2024/2025 par un poste de relevage permettant d'envoyer les effluents à la STEP des Blaches.

12.12 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE PISIEU :

La Lagune historique a été refaite en 2021 et remplacée par un filtre planté de roseaux d'une capacité de 420 EH. Le procédé mis en œuvre est de type filtre planté de roseaux avec zone de rejet végétalisée afin de favoriser l'infiltration des eaux traitées et ainsi limiter l'impact sur le milieu récepteur.

Le bilan d'août 2023 est positif et conforme. Les rendements épuratoires sont bons.

La charge organique est de 32 % du nominal.

12.13 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE PACT :

La station d'épuration de Pact a été construite en 2006 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 1 000 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Pact par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 4 317.78 mètres.

Actuellement seulement un des deux premiers bassins est en fonctionnement. La capacité de la station est donc limitée à 500 EH avec possibilité de mettre en service le deuxième bassin.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 75 m³/j.

Lors du bilan de novembre 2023 il est constaté que les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES. Les ECP sont relativement faibles sur ce réseau. (64 EH).

12.14 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE JARCIEU :

La station d'épuration de Jarcieu a été construite en 2015 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 1 200 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Jarcieu par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 8 226.45 mètres, de trois postes de relevage et d'un réseau sous pression de 285.62 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 180 m³/j.

Le réseau véhicule des eaux parasites permanentes de l'ordre de 100 EH ce qui n'est pas négligeable

La station d'épuration atteint les objectifs de qualité de traitement demandés.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES.

12.15 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE POMMIER DE BEAUREPAIRE :

La station d'épuration de Pommier de Beaurepaire a été construite en 2010 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 800 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Pommier de Beaurepaire par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 5 676.26 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 120 m³/j.

Un bilan 24 heures a été réalisé conformément à la réglementation.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO5, DCO et MES.

12.16 LE FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE CHANAS – HAMEAU DU ROSAY

En Mars 2016 a été réceptionné le filtre planté de roseaux d'une capacité de 132 EH sur le hameau du Rosay à Chanas. Les raccordements sont faits à 60 %. Le site fonctionne correctement.

12.17 USINE DE COMPOSTAGE

L'unité de compostage assure :

- Le traitement des déchets verts issus des déchetteries, de quelques professionnels du secteur ainsi que des services techniques des communes.
- Le traitement des boues (MIATE : Matières d'Intérêt Agronomique issues du Traitement des Eaux) issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage de Roussillon, Saint Alban du Rhône et Auberives sur Varèze.
- La fabrication de compost normé NFU 44-095.
- La valorisation du compost.

12.17.1 Fonctionnement

L'unité de compostage a pour objectif de traiter les productions de boues issues des stations d'épuration et de les valoriser avec des déchets verts broyés en compost normé. Le site est agrandi en 2018 pour correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blaches voisine.

Le traitement comprend plusieurs phases :

- Une phase de réception de boues d'épuration
- Une phase de réception de déchets verts bruts
- Une phase de broyage de déchets verts bruts
- Une phase de mélange
- Une phase de compostage (6 cases de 360 m³) par aération forcée et suivi de température
- Une phase de maturation (2*200 m³)
- Une phase de tamisage sur crible Mobile (2020)

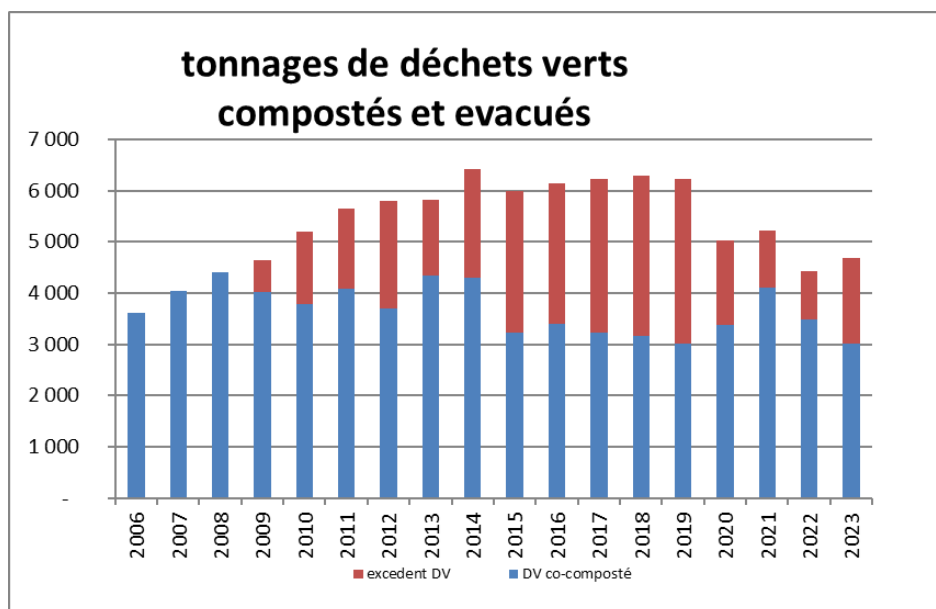
La dernière étape est celle du stockage sur la plateforme en LOTS.

Le compost est utilisable. Il peut être évacué pour un épandage agricole, une utilisation paysagère ou être commercialisé (compost conforme à la NFU 44 095)

La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois entre son arrivée sur site et son épandage.

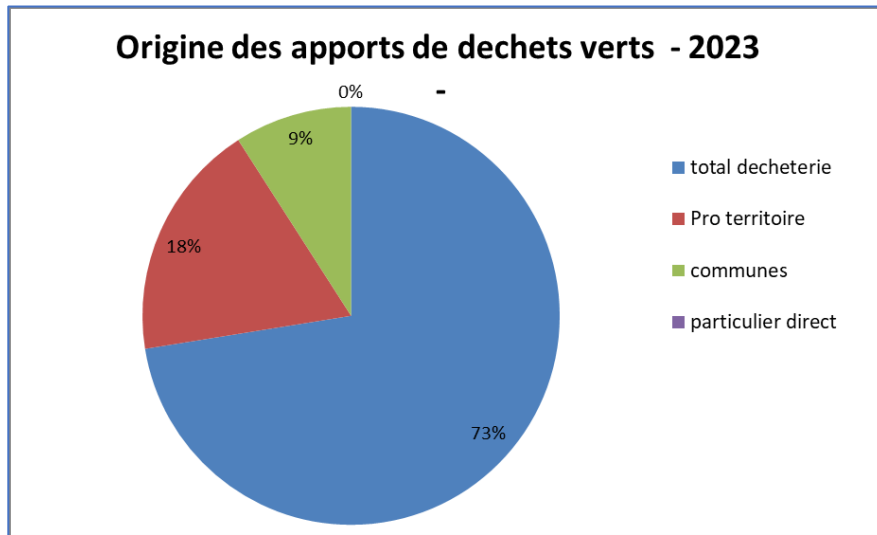
12.17.2 Traitement des déchets verts

Les déchets verts sont issus du territoire et 73% proviennent des 6 déchetteries du territoire que gère EBER.



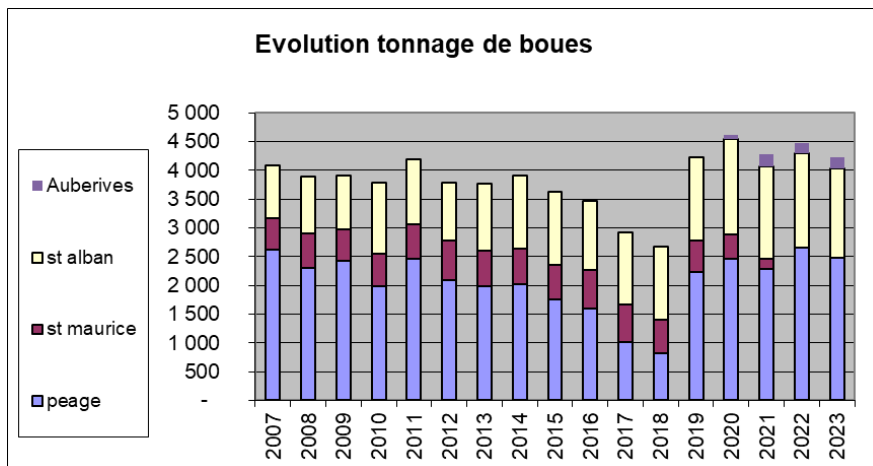
Tous les volumes entrants et sortants sur le site sont pesés. Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être mélangés aux boues d'épuration pour la phase de fermentation ou évacués sur un autre site de compostage en cas d'excédents.

La baisse de volume a permis de moins exporter de déchets ; le site reste cependant excédentaire de 1 600 tonnes en 2023.



12.17.3 Traitement des boues d'épuration

Les boues proviennent des 3 stations de Péage, St Alban, Auberives. Elles sont intégralement valorisées sur le site de compostage en 2023.



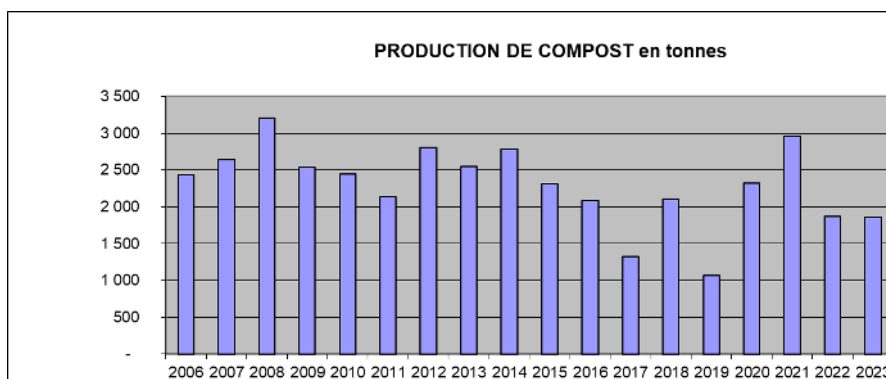
La production de boues est stable depuis quelques années.

Au cours de l'année, il a été fabriqué 6 lots de compost évacués sur les terrains agricoles.

Ces lots ont fait l'objet d'analyses selon la norme NFU 44-095 avant épandage sur les terrains agricoles.

Le compost produit est conforme à la NFU 44-095 et fait l'objet d'un contrôle analytique par des laboratoires extérieurs et indépendants, conformément à la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Le compost de boues est utilisé principalement dans le cadre d'une valorisation agricole. Depuis janvier 2013 les lots de compost normé sont vendus à la EARL LATTARD.



13 SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

13.1 ETENDUE DU SERVICE

Depuis le 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) a pris la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire soit 37 communes.

Le service est exploité en régie et assure le service auprès de 4 625 abonnés.

INDICATEUR DESCRIPTIF

Evaluation nombre d'habitants desservis par le SPANC

10 138

(D 301.0)

13.2 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Pour mener à bien les missions obligatoires de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC effectue différents types de contrôles intervenant tout au long de la vie de l'installation, du projet à son utilisation au quotidien.

Ces contrôles sont les suivants : (**Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif**)

Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter :

« La mission de contrôle consiste en :

1. Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site.

2. Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :

- identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- repérer l'accessibilité ;
- vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur. »

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes :

« La mission de contrôle consiste à :

- vérifier l'existence d'une installation,
- vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation. »

13.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

L'indice de mise en œuvre correspond à l'étendue des compétences exercées par le service. Cet indice est compris entre 0 et 140.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	SPANC
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30

B - Éléments facultatifs du SPANC

	SPANC
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCEBER exerce les compétences obligatoires et facultatives.

Les compétences facultatives de réhabilitation, vidange et dépotage ont été prises par la Communauté de Communes afin de maintenir un niveau de service élevé et de poursuivre les actions menées par les divers SPANC.

INDICATEUR DESCRIPTIF

Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 120/140

(D 302.0)

13.4 PRESTATION ENTRETIEN

L'évacuation et le traitement des boues et sous-produits sont de la responsabilité de l'utilisateur qui doit contacter des entreprises de vidange agréées. Le service du SPANC possède une liste d'entreprises agréées sur le département de l'Isère et a organisé un marché de prestations en centralisant la demande du particulier à un tarif préférentiel. Le particulier reste cependant libre de choisir de contractualiser avec la collectivité ou de retenir le prestataire de son choix.

L'intérêt est :

- de pouvoir bénéficier d'un coût de vidange plus faible et par conséquent de sensibiliser les usagers à l'entretien ;
- d'être assuré de la destination des sous-produits.

La Communauté de Communes adhère au « SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION DES MATIERES DE VIDANGE ET AUTRES DECHETS DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ISERE » qui a pour objectif d'organiser de manière cohérente la gestion des déchets à l'échelle du département.

INDICATEUR DE VIDANGE

Nombre d'installations vidangées par l'intermédiaire de la CC EBER : 11

Proportion par rapport à la taille du parc : 0,2 %

13.5 OPERATIONS GROUPEES DE REHABILITATION

La CCEBER a souhaité poursuivre l'exécution de la compétence "Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif" mise en place sur deux des trois SPANC fusionnés depuis 2016.

Ci-dessous un état d'avancement des différentes opérations avec le montant d'aide allouée par opération.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de chantiers à réaliser	150	35	51	50	80	65	66
Nombre de chantiers terminés	130	17	1	41	25	55	38
Avancement	93,68%	48,57%	1,96%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**A compter du 31 Octobre 2017, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse supprime les subventions octroyées aux usagers pour la remise en conformité de leur système d'assainissement non collectif. En effet, le programme a été modifié suite aux nouvelles orientations budgétaires fixées par le gouvernement.*

La mise en place de cette compétence réhabilitation a permis de créer une vraie dynamique de renouvellement du parc ANC qui doit permettre de remettre aux normes les dispositifs d'assainissement non collectif limitant ainsi leur impact sur le milieu naturel. Attention les réhabilitations peuvent se dérouler sur plusieurs années entre la décision et la réalisation des travaux et leur contrôle final.

13.6 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'installations contrôlées jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installations	2 105	2 007	1 996	1 938	1 528
Nombre d'installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	1 308	1 475	1 458	1 389	1 550
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	1 151	1 092	1 054	1 264	1 309
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	4 565	4 574	4 575	4 591	4 613
Taux de conformité [%] P 301.3	54%	56%	55%	58%	62%

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Nous pouvons constater que presque une installation sur deux présente une atteinte à l'environnement ou à la salubrité publique et qu'un travail conséquent doit se poursuivre pour améliorer la qualité du parc ANC.

INDICATEUR

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **62%**

(D 301.3)

13.7 LES CONTROLES DE 2023 EN CHIFFRES

Contrôles de conception

Durant l'année 2023, 59 dossiers de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif ont été traités par le SPANC de la CCEBER.

Contrôles de bonne exécution

Le SPANC assure également le contrôle de réalisation des installations d'assainissement non collectif. En effet, un suivi du chantier est réalisé afin de vérifier que la nouvelle installation respecte bien les normes actuelles et les prescriptions délivrées lors du contrôle de conception. Suite à ce contrôle, le SPANC délivre un avis sur la filière mise en place.

Durant l'année 2023, 60 installations d'assainissement non collectif ont été mises en place entraînant ainsi un contrôle tranchées ouvertes

Contrôles diagnostics de l'existant

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 complétée par la loi Grenelle II de 12 juillet 2010, le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

L'ensemble des logements présents sur le territoire a donc été contrôlé et le service effectue maintenant les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien.

NOTA : quelques logements n'ont jamais fait l'objet d'un contrôle car inoccupés ou refus systématique des visites de nos techniciens. (environ 130)

Contrôles dans le cadre des transactions immobilières

Depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de transactions immobilières, un diagnostic du système d'assainissement est obligatoirement demandé (Articles L133-11-1 et L1331-1-1 du code de la santé publique. Article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du code de la construction et de l'habitation).

Au cours de l'année 2023, **67 diagnostics ont été réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.

Contrôles périodiques de bon fonctionnement

Au cours de l'année 2023, le service a réalisé seulement **390 contrôles périodiques** de bon fonctionnement.

13.8 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

Le montant de la facturation est forfaitaire.

Pour les contrôles périodiques, une redevance annualisée a été mise en place par délibération du Conseil Communautaire le 18/12/2019. Le tarif complet de la prestation est sur 7 ans.

La facture des autres prestations (contrôle de vente, conception et bonne exécution) est établie à l'issue de la visite du technicien, après l'envoi du rapport de cette visite.

Prestation	Prix HT 01/01/2024
A1 – Redevance de vérification préalable du projet et de l'exécution des travaux	254.59 € HT/dossier
B1 – Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation individuelle	21.22 € HT/an Soit 148.51 €/cycle
B1 – Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation ANC groupée sans individualisation de la fourniture d'eau	31,82 € HT/an
B2 - Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	84,86 € HT/dossier

14 BILAN FINANCIER ASSAINISSEMENT

14.1 RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

ENTRE BIEVRE ET RHONE - ASSAINISSEMENT - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	6 175 566,62	G	7 262 318,17	G-A	1 086 751,55
	Section d'investissement	B	3 276 552,46	H	2 194 404,13	H-B	-1 082 148,33

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 971 526,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	882 115,72 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	9 452 119,08	Q= G+H+I+J	12 310 364,53	=Q-P	2 858 245,45

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	580 635,12	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	580 635,12	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	6 175 566,62	= G+H+K	9 233 844,68		3 058 278,06
	Section d'investissement	= B+D+F	3 857 187,58	= H+I+L	3 076 519,85		-780 667,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	10 032 754,20	= G+H+I+J+K+L	12 310 364,53		2 277 610,33

14.2 ANALYSE FINANCIERE RECAPITULATIF

L'analyse financière présentée lors du vote du budget est la suivante :

		BUDGET ASSAINISSEMENT		
		Epargne de Gestion	Epargne Brute	Epargne Disponible
ASST EBER	2019	2 795 592 €	2 411 277 €	818 762 €
	2020	3 690 118 €	3 294 342 €	1 756 701 €
	2021	3 474 274 €	2 998 249 €	1 419 443 €
	2022	3 172 887 €	2 846 671 €	1 222 371 €
	2023	2 498 762 €	2 080 606 €	447 849 €

	Rétrospective			Prospective
	2021	2022	2023	2024
Produit des ventes et prestations	6 433 354	6 232 921	6 389 100	6 837 500
Dotations	260 625	243 689	177 296	180 000
Produits divers de gestion courante (art 758)	308	106	899	1 000
Autres recettes d'exploitation	364 465	129 031	213 182	207 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 058 753	6 605 747	6 780 477	7 225 500
Charges à caractère général (chap 011)	1 642 720	1 725 765	2 083 864	2 173 525
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	960 986	1 008 319	1 105 631	1 150 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	676 146	715 472	809 999	867 600
Intérêts de la dette (art 66111)	367 505	326 216	418 156	521 732
Autres dépenses de fonctionnement	194 068	566 294	403 348	267 866
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 950 318	4 241 066	4 820 998	4 980 723
Epargne de gestion	3 365 750	3 172 887	2 498 762	2 854 509
Intérêts de la dette	367 505	326 216	418 156	521 732
Epargne brute	2 998 245	2 846 671	2 080 606	2 332 777
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 578 806	1 624 299	1 632 757	1 569 573
Epargne nette	1 419 438	1 222 372	447 849	763 203
FCTVA (art 10222)	0	0	0	0
Emprunts	2 000 000	1 000 000	265 000	3 768 297
Autres recettes	1 052 286	104 126	575 313	0
Total des recettes réelles d'investissement	3 052 286	1 104 126	840 313	3 768 297
Sous-total dépenses d'équipement	3 342 746	1 907 168	1 162 392	5 057 500
Autres investissements hors PPI	55 380	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 578 806	1 624 299	1 632 757	1 569 573
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	60 000
Total des dépenses réelles d'investissement	4 976 933	3 531 467	2 795 149	6 687 073
Fonds de roulement en début d'exercice	1 750 138	1 732 513	1 669 853	1 674 496
Résultat de l'exercice	1 183 788	- 62 660	4 643	- 674 000
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 732 513	1 669 853	1 674 496	1 000 496
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	17 001 959	19 366 155	18 875 624	17 242 867
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	19 366 155	18 875 624	17 242 867	19 441 591

14.3 LA DETTE

La dette s'élève en capital au 31/12 au montant de 17 242 867 €.

Un emprunt d'un montant de 265 000 € a été souscrit au cours de l'exercice.

BUDGET ASSAINISSEMENT				
		Dettes au 31/12/N	Epargne Brute	Durée d'extinction
ASST EBER	2019	20 445 502 €	2 411 277 €	8,5ans
	2020	18 908 982 €	3 294 342 €	5,7ans
	2021	19 196 407 €	2 998 249 €	6,4ans
	2022	18 875 624 €	2 846 671 €	6,6ans
	2023	17 242 867 €	2 080 606 €	8,3ans

INDICATEUR

Durée d'extinction de la dette est de 8 ans

(P 256.2)

Cette durée est satisfaisante pour un SPIC, les investissements à venir sont nombreux et vont amener à faire augmenter la dette et inévitablement la capacité de remboursement. L'augmentation de la redevance doit permettre de conserver ce niveau d'endettement.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

14.4 TAUX D'IMPAYE AU 31/12/N DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE N-1

Indicateur de performance : P257.0						
	EXERCICE DE FACTURATION	FACTURES EMISES ENTRE LE 01/01 AU 31/12/N	FACTURES IMPAYEES AU 31/12/N+1	TAUX D'IMPAYES EN %		
EBER	2022	5 260 129	224 030	4,26%	au 31/12/2023	
	2021	5 813 094	231 107	3,98%	au 31/12/2022	
	2020	estimé égale à celui de l'eau faute d'avoir obtenu les valeurs en trésorerie				au 31/12/2021
	2019	calcul impossible avec le transfert				au 31/12/2020

INDICATEUR

Le taux d'impayés 2021 en 2022 est de

4.26 %

(P 257.0)

14.5 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES ET VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE

INDICATEUR

Le montant des actions de solidarité est de 0.018 €/m3

(P 207.0)

	EXERCICE D ORIGINE	Pertes sur créances irrécouvrables : N-V Cpt. 6541 / 6542	Annulations de titres / factures Cpt 673 et 6718	Versement au Fond de Solidarité Eau Cpt 6281	Total	Prises en charges Annuelles EAU	Volume facturé dans l'année	Taux d'abandon sur Prise en Charges Annuelle	montant des abandons de créances
		€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	m3	%	€/m3
ASST Eber	2023	29 772,64 €	20 939,60 €		50 712,24 €	5 018 823,50 €	2 853 760 m3	1,01%	0,018
	2022	13 189,49 €	24 155,29 €		37 344,78 €	4 781 935,87 €	2 985 012 m3	0,78%	0,013
	2021	26 169,00 €	45 993,00 €		72 162,00 €		3 191 910 m3		0,023
	2020	indicateur non calculé avec le transfert de compétence							

15 INDICATEUR EAU POTABLE

Thème	Code▲	Libellé	
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	63 562
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.29
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	3
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,1
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	71
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4.6
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,5
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.29
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,8
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,026
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1.14
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4.06
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	1

16 INDICATEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	60 459
Réseau	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
Boue	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	965.66
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.14
Abonnés	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85
Réseau	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80
Collecte	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 SISPEA
Epuration	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	71 SISPEA
Epuration	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	71 SISPEA
Boue	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.018
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.4
Réseau	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7
Réseau	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.20
Epuration	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 SISPEA
Collecte	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4.26
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	1.37

17 INDICATEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	10 138
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	62